

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Band:** 61 (1953)  
**Heft:** 3

**Quellentext:** Les "Souvenirs" d'Henri Monod  
**Autor:** Monod, Henri

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les « Souvenirs » d'Henri Monod

(Suite et fin)

L'orage avait enfin éclaté, et en 1798 il nous enleva de notre paisible séjour de Morges pour le transporter à Lausanne. Mais auparavant, envoyé à Paris <sup>1</sup>, je menai ma femme avec moi. Dans ces temps d'agitation, elle ne pouvait se séparer qu'elle ne se crût perdue, ou ne me vît moi-même péri ; aussi, quoique ce voyage dans les circonstances ne présentât rien que d'assez pénible, je ne sais si en la laissant je l'eusse retrouvée vivante ; avec moi elle affrontait tout ; séparée, tout l'effrayait. Je trouvai Paris bien différent de ce que je l'avais vu <sup>2</sup>, je m'y reconnus à peine.

Cette longue file d'équipages obstruant les rues, ce luxe de livrées et de laquais, ce bourdonnement continu occasionné par le bruit des roues roulant sur le pavé, cette apparence de luxe et de servitude avaient disparu. On ne voyait plus que des fiacres, parmi lesquels se confondaient par-ci par-là une ou deux voitures, mais les fiacres étaient bons et propres, sortant la plupart des remises d'anciens grands, ou émigrés ou réduits à courir comme les autres à pied.

Tous les états étaient confondus ; si les palais et quelques grands hôtels occupés par les autorités rompaient l'égalité parfaite, le reste paraissait sous le même niveau ; ceux même qui, par leurs richesses, étaient loin d'être sous ce niveau, n'osaient

---

<sup>1</sup> Monod fut envoyé le 26 janvier 1798 à Paris avec André-Urbain Lafléchère (1758-1832), de Nyon, et Jean-Pierre-Elie Bergier (1743-1822), pour s'y enquérir des véritables intentions du Directoire à l'égard du Pays de Vaud. L'aspect politique de cette mission a été évoqué par Monod lui-même dans ses *Mémoires*, Paris 1805, tome I, p. 127 à 134. Voir aussi EUGÈNE MOTTAZ, *L'Assemblée provisoire de 1798 et la France*, dans *R.H.V.*, 11 (1903), p. 51 sqq., où sont publiées les lettres de la délégation à l'Assemblée provisoire pendant son séjour à Paris.

<sup>2</sup> Le précédent séjour de Monod à Paris remontait à 1776 (ci-dessus p. 59 sqq.).

le montrer et se mêlaient à la foule. L'œil était moins flatté, mais pour un modeste individu comme moi, le genre de vie était bien plus agréable.

On le concevra aisément, si l'on pense qu'à l'époque dont il s'agit, l'ordre renaissait en France ; aux mœurs brutales et grossières de la Terreur avaient succédé des manières honnêtes et prévenantes ; si l'on n'était plus dominé par la peur, on n'avait pas encore repris ce ton de suffisance et de présomption que donne l'idée de quelque supériorité. Le mélange des hautes classes avec les moyennes avait abattu la morgue des unes, redressé l'humble gaucherie des autres, et en général établi dans la société une aimable simplicité, qui y répandait un grand agrément. Il y avait sans doute des exceptions, et il faut bien faire la part de beaucoup de parvenus, qui n'avaient point échappé au caractère trop ordinaire à cette classe d'hommes. On se croyait au terme de la Révolution, tant les contemporains jugent mal les événements du moment ! Chacun cherchait en conséquence à s'asseoir et à s'établir ; on regardait la guerre continentale comme terminée<sup>1</sup>, et l'on ne doutait pas de mettre bientôt à la raison l'Angleterre, avec qui elle durait encore. Il n'était bruit, pendant mon séjour à Paris, que de la descente qu'on allait y faire : le secrétaire général des relations extérieures, Paganel<sup>2</sup>, nous remit même un ouvrage qu'avait fait faire le gouvernement, contenant toutes les invasions faites en Angleterre qui avaient réussi<sup>3</sup>. De nombreuses troupes étaient sur les côtes de la Manche, prêtes à être embarquées. Bonaparte alla les inspecter. Nous le vîmes la veille sortant de l'audience du citoyen Talleyrand, au moment où nous y étions admis ; il venait très vraisemblablement d'y régler la conduite qu'il aurait à tenir avec la Porte au sujet de l'invasion de l'Égypte, car il partit

---

<sup>1</sup> La paix de Campo-Formio, du 17 octobre 1797, avait mis fin à la guerre avec l'Autriche. Du Congrès de Rastadt, qui siégeait depuis le début de décembre 1797, on attendait la paix définitive sur le continent.

<sup>2</sup> Pierre Paganel (1745-1826), curé et vicaire général de l'évêque d'Agen, député à l'Assemblée législative, membre de la Convention, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères ; exilé en 1816 comme régicide, il se réfugia en Belgique.

<sup>3</sup> *Détail exact des 39 descentes en Angleterre, depuis Jules César jusqu'à celle du général Hoche...* Paris, Impr. de Desseinferjeux, s. d. (Cité d'après ANDRÉ MONGLOND, *La France révolutionnaire et impériale...* tome IV, Grenoble 1935, col. 488.)

peu après pour cette expédition, et c'était pour la masquer qu'on dirigeait l'opinion sur celle d'Angleterre<sup>1</sup>.

Pendant que ces grands intérêts se traitaient dans le cabinet du ministre, étaient dans l'antichambre l'envoyé turc et des Grecs, que nous y trouvâmes et qui sûrement ne se doutaient guère de ce qui se disait de l'autre côté de la porte.

Nous avons fait une visite au général Bonaparte, nous le manquâmes, il nous écrivit à ce sujet un billet, qui doit être dans les archives du Conseil<sup>2</sup>, où, vu le personnage, il deviendra une pièce curieuse.

Il m'en coûta d'autant plus de venir m'établir à Lausanne, que je suis un véritable animal d'habitude, et qu'ainsi que je l'ai dit, celles que j'avais contractées dès mon enfance à Morges étaient des plus douces. Grâce aux circonstances, je fus accueilli par tout le monde à Lausanne d'une manière bien propre à me dédommager. Que les amis de la Révolution m'y reçussent avec empressement, rien de plus naturel ; mais un très grand nombre de personnes ne l'avaient pas vue de bon œil ; d'abord en général la magistrature, véritable aristocratie vivant de ses petits emplois et se targuant de ses privilèges ; ensuite, cette classe à prétention, affectant la noblesse, s'estimant fort au-dessus de ses magistrats, et formant ce qu'elle appelait la bonne société. Ce nouveau système qui mettait tout sous le niveau d'une même loi avait également répugné à tout ce monde ; tous, cependant, sans aucune exception, se montrèrent également honnêtes et prévenants pour moi et ma famille.

Si j'avais eu la petite vanité d'attribuer cet accueil à mon mérite, quelques années plus tard m'auraient détrompé ; j'aurais reconnu ce que je soupçonnais bien alors de la part de quelques-uns, mais ce que j'aurais cru faire injure à plusieurs de leur attribuer, que les caractères vraiment nobles et francs sont rares, et qu'il en est peu sur lesquels la peur ne jette un vilain vernis de bassesse et de fausseté. Il paraît que ces différentes sociétés

---

<sup>1</sup> M. Bernard Nabonne a montré, dans un ouvrage récent (*La diplomatie du Directoire et Bonaparte d'après les papiers inédits de Reubell*, Paris 1951) qu'en fait le projet de descente en Angleterre était dû au Directoire, qui voulait le réaliser, tandis que Bonaparte, contre le gré de Reubell, préparait sa campagne d'Égypte.

<sup>2</sup> Nous n'avons pu retrouver cette pièce aux Archives cantonales vaudoises, dans les séries de l'Helvétique.

de Lausanne s'étaient imaginé que la révolution suisse allait singer la Révolution française, et qu'il était en conséquence prudent de chercher à se concilier ceux qu'elles supposaient devoir être les héros de cette tragédie. Lorsqu'au bout d'une couple d'années, on vit que non seulement tout se passait en douceur, mais encore que les partisans de l'ancien régime semblaient prêts à reprendre le dessus, le masque tomba, et tournant le dos à ceux qu'on avait courtisés, on eut l'air de se venger de ce qu'ils n'avaient pas vexé ainsi qu'on l'avait craint ; et comme il arrive volontiers en pareil cas, ceux qui avaient eu le plus peur, les femmes surtout, furent ceux qui s'éloignèrent le plus.

Notre transplantation eut lieu dans les premiers mois de 1798. Mon fils était dans sa seizième année ; désirant le perfectionner dans l'allemand tout en lui faisant continuer ses études, j'avais pris auprès d'une ancienne relation de Tubingen, un baron d'Uxkuhl <sup>1</sup>, de Stuttgart, des informations pour une pension dans ce pays, et il nous quitta pour s'y rendre dans les commencements de notre séjour à Lausanne. Je souffre encore en pensant à la nuit qui précéda son départ. Il n'avait point paru répugner à notre projet, mais le moment de nous quitter venu, la douleur fut telle que toute la nuit se passa en sanglots ; il couchait dans un cabinet à côté de notre chambre, cette nuit fut affreuse pour tous trois ; les larmes de ma femme répondaient aux siennes, et je ne puis me rappeler sans la plus profonde émotion les angoisses que me faisaient éprouver celles de ces deux êtres chéris. L'instant où, l'ayant accompagné à la voiture, je le remis à ses compagnons de voyage, me cause encore un saisissement douloureux.

Avec quelle impatience nous attendîmes ses premières lettres ; elles furent bien tristes dans les commencements, et je ne sais s'il ne lui serait pas arrivé, comme à moi, à Tubingen, de prendre le mal du pays, si ses amis Forel <sup>2</sup> n'étaient pas allés le joindre. La guerre qui se ralluma bientôt après <sup>3</sup> interrompit

---

<sup>1</sup> La famille d'Uxkuhl avait des relations avec Morges ; c'est ainsi que M<sup>lle</sup> Philippine d'Uxkuhl était morte le 15 octobre 1795, à l'âge de septante-trois ans, à Morges, où elle était domiciliée depuis plusieurs années. (A. C. V., Eb 86/9, p. 70.)

<sup>2</sup> Il s'agit des trois fils aînés de François Forel et de Marie Fournat d'Ai ; François (1780-1865), Louis (1781-1806) et César (1783-1864) ; voir R. G. V., Lausanne 1923, tome I, p. 81.

<sup>3</sup> C'est la guerre de la seconde coalition.

quelque temps notre correspondance. Le moment du retour vint l'année suivante ; je l'attendais en me promenant sur la terrasse de Lausanne, je vois passer un jeune homme qui entre chez moi dans la maison Levade <sup>1</sup>, où je demeurais, c'était lui, je le trouvai dans les bras de sa mère ; non seulement je ne l'avais pas reconnu, mais encore je fus un bon moment avant de le reconnaître, tant à cet âge une année peut apporter de changements dans la figure ! Il était parti avec un teint assez blanc, des cheveux châains, des traits encore un peu enfantins, il revint bruni, les cheveux noirs et les traits formés ; jamais je n'aurais imaginé qu'un si grand changement pût s'opérer en si peu de temps ; il me fallut un certain temps pour retrouver dans ce nouveau venu le jeune adolescent dont je m'étais séparé avec tant de peine.

Les deux années que nous passâmes à Lausanne furent en général des années d'inquiétudes et de soucis. Je trouvais toujours dans mon intérieur ce que je pouvais désirer, la société m'offrait de plus de l'agrément, mais la tourmente politique était telle que nous avions à lutter contre les partis nombreux du dedans, et contre les amis et les ennemis du dehors, en sorte qu'il ne nous restait presque aucun repos.

La révolution qui se présente sous l'aspect le plus favorable est encore une terrible commotion, et pour la subir il faut nécessairement se résoudre à de grands sacrifices. C'est un violent orage qui détruira votre récolte, mais purifiera l'air des miasmes délétères qu'il renfermait, vous rendra la santé et rendra vos terres plus fertiles les années suivantes. Avant donc de se livrer à ces changements, la sagesse voudrait qu'on examinât si les maux qu'il s'agit de guérir sont tels qu'il vaille la peine de payer les remèdes ; ensuite, si le bien qui en résultera l'emportera de beaucoup sur le mal qu'on souffre ; enfin, quels seraient les moyens d'atteindre le but avec le moins de dommage.

Mais s'agit-il de réflexion à l'époque de ces grandes crises ? Ceux qui en feraient sont-ils toujours les maîtres des événements, et quand ils le croiraient ou le seraient au premier moment, le seraient-ils toujours ? L'expérience a prouvé que non.

---

<sup>1</sup> La maison Levade, près de la cathédrale, dans le prolongement des bâtiments de l'Académie, est occupée aujourd'hui par la Faculté des lettres, et au rez-de-chaussée par la Commission synodale.

Si jamais révolution se présenta sous des auspices favorables, c'est celle de la Suisse. Une puissance prépondérante, qui avait imposé la loi à l'Europe, la voulait ; on ne pouvait se le dissimuler, la classe moyenne en Suisse la désirait, la nullité et l'avilissement même dans lesquels elle croupissait la révoltaient. La paix sur le continent paraissait conclue, et la tranquillité semblait rétablie en France. Ainsi par là même qu'il ne paraissait guère possible de résister à la volonté du peuple qu'on appelait alors la grande nation<sup>1</sup>, il ne paraissait pas probable que les changements projetés pussent causer une grande secousse ; il ne s'agissait que de revenir aux anciens principes de la Confédération suisse, ceux de la liberté et de l'égalité pour tous, les mêmes que ceux que proclamait la France.

Mais les passions dont on ne peut jamais calculer les effets, mais la guerre continentale qui recommença plus forte que jamais, trompèrent les espérances, grossirent la tempête et prolongèrent le combat aux dépens de la pauvre Suisse, et par là même au dam de ceux qui s'étaient jetés à la brèche pour chercher à prévenir les dommages ou amortir les coups.

Cependant, jusques à présent, 1823, malgré les différentes crises par lesquelles ce pays a passé, il doit s'applaudir de sa révolution, et grâces en soient rendues à la divine Providence, qui m'a toujours paru le protéger d'une manière presque miraculeuse et le sauver, pour ainsi dire, en dépit des trames coupables de quelques-uns de ses enfants.

Pour en revenir à ce qui me concerne, après avoir lutté avec courage pour procurer ce qui me semblait être le plus grand bien de mon pays, lorsqu'en janvier 1800 je vis sa constitution renversée<sup>2</sup> à la suite du changement opéré dans celle de France par Bonaparte le 18 brumaire, je ne voulus pas qu'on pût croire que je coopérais à le mettre sous le joug de la France, et je quittai, résolu de renoncer aux affaires publiques<sup>3</sup>. D'ailleurs, mon fils était en âge de prendre une vocation, et dans l'état des choses je pensai qu'il devait lui convenir d'en prendre une qui le sortît

---

<sup>1</sup> La France.

<sup>2</sup> C'est le coup d'Etat du 7 janvier 1800.

<sup>3</sup> Monod avait commencé par demander à la Commission exécutive (qui avait remplacé le Directoire), un congé de six mois renouvelable. Il assista pour la dernière fois à une séance de la Chambre administrative le 1<sup>er</sup> avril 1800. (A. C. V., H III/10, p. 6 et 125.)

d'une patrie que je craignais ne devoir plus être la sienne. Je conclus donc de le destiner au commerce, auquel il ne répugnait pas, et de lui chercher une place dans quelque grande maison étrangère, qui pût être ensuite utile à son établissement.

D'un autre côté, je craignais de le livrer si jeune à toutes les séductions des grandes villes, et comme je n'avais plus qu'à gémir sur ce qui se passait en Suisse, je résolus de le suivre avec ma famille à Paris, où je désirais le placer, et où il resterait ainsi sous l'œil de ses parents.

Ce fut en mai 1800 qu'émigrant, ma femme, mon fils, ma fille et moi, nous dûmes adieu au pays qui m'avait vu naître, où j'avais passé à peu près sans interruption les quarante-sept ans d'une vie en général heureuse, qui, sauf les trois êtres que j'emmenais, renfermait ce que j'avais de plus cher et avait tous mes vœux pour son bonheur. Nous le quittions sans trop savoir pour combien de temps, si peut-être ce ne serait pas pour toujours. Nous emmenions un gros bagage avec nous, et deux domestiques. Notre voyage se fit dans ma voiture à petites journées, et d'une manière moins triste que je ne l'avais craint ; la route distrayait nos enfants, qui nous distrayaient à leur tour de ce que nous laissions derrière nous.

Nous trouvâmes à Dijon une partie de cette fameuse armée de réserve qui se préparait à aller cueillir les lauriers de Marengo, mais dont la destination alors était encore ignorée. Notre arrivée à Paris eut lieu peu de temps avant le départ du consul pour rejoindre l'armée. L'aspect de cette ville n'était déjà plus le même qu'en 1798, lorsque j'y fus sous le Directoire ; sans être encore redevenue aussi brillante que sous l'ancienne cour, ou qu'elle ne le fut même une couple d'années après, elle avait cependant déjà repris une certaine apparence de luxe, qui annonçait que la richesse osait reparâître, et ne craignait plus de blesser le principe mal entendu d'égalité. Un assez grand nombre d'équipages particuliers roulait de nouveau, un modeste domestique était monté derrière, mais les livrées ne se montraient pas encore. Comme la richesse faisait la principale distinction, et que la banque possédait le plus de richesses, elle tenait le haut bout ; tous les fournisseurs enrichis s'étaient faits banquiers, avaient acheté les plus beaux hôtels et tenaient maison.

Il y avait encore peu d'étrangers, et les objets de luxe étaient à assez bon marché. Nous descendîmes dans un des premiers hôtels garnis, l'hôtel Grange-Batelière <sup>1</sup>, où la rareté des voyageurs nous fit accueillir comme on n'y accueillit plus guère dans la suite que ceux qui pouvaient y dépenser beaucoup ; je fais cependant exception, car ayant eu l'occasion d'y revenir loger quelquefois, j'y fus toujours reçu de la manière la plus agréable. Je vois encore l'étourdissement de ma chère Sophie le jour de notre arrivée ; elle avait alors quatorze ans ; il faisait un superbe jour du mois de mai ; pour donner à mes enfants une idée de Paris, je voulus les mener faire un tour le soir le long des boulevards jusqu'à ceux du Temple, mais avant même d'arriver à la porte Saint-Denis, la tête de ma pauvre petite tournait au point que nous fûmes obligés de la ramener, tant elle se trouva étourdie de cette foule et de tout ce brouhaha !

Après nous être un peu reconnus, nous prîmes un assez joli appartement dans un quartier agréable dans la rue Bergère, vis-à-vis du Conservatoire <sup>2</sup>, et près de la rue Faubourg-Poissonnière ; il avait une échappée de vue sur les boulevards. Nous avions un très bon voisinage : au premier, une famille Veiss <sup>3</sup>, originaire de Bâle ; madame surtout, qui était française, était une excellente personne. Nous passâmes là deux des années les plus tranquilles et les plus douces de ma vie, vivant surtout entre nous et pour nous, ayant quelques relations intéressantes, et jouissant avec un vif sentiment de plaisir de ceux qu'offre cette grande ville.

J'avais trouvé à placer mon fils dans une très bonne maison de banque, où, loin de me coûter, il reçut même dès la première année un présent en gratification qui ne lui avait pas été promis. Il vivait d'ailleurs chez moi, et mon but à son sujet était rempli. Quelques leçons d'agrément que ma fille et lui prenaient, nos

---

<sup>1</sup> Célèbre hôtellerie, où descendirent pendant l'Empire les plus grands personnages. Elle occupait l'emplacement du numéro 9 actuel de la rue Drouot, dans le IX<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>2</sup> Le Conservatoire national de musique et de déclamation, créé par la Convention le 16 thermidor an III (3 août 1795), est aussi dans le IX<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>3</sup> Weiss. Il s'agit probablement de Conrad-Achille Weiss, négociant à La Rochelle en 1797, qui avait épousé en 1777 une Demoiselle Bernon, de La Rochelle. (Renseignement obligeamment communiqué par le D<sup>r</sup> Aug. Burckhardt, des Archives d'Etat de Bâle-Ville.)

promenades en famille, assez souvent le spectacle, remplissaient leur temps. Pour me distraire de ce qui se passait dans mon pays, je me mis à étudier son histoire et à l'écrire<sup>1</sup> ; si je n'étais pas trop âgé je la refondrais, et l'abrégerais de beaucoup, surtout dans les premières époques, et jusqu'à celle où nous passâmes sous la domination de la maison de Savoie. Cette occupation ne me laissa pas un moment d'ennui, fut pour moi un sujet de recherches dans les bibliothèques publiques et chez les bouquinistes, où je me procurais quelquefois à bon compte des ouvrages qu'on ne trouve plus guère dans le commerce.

Quoique je ne me mêlasse plus des affaires de la Suisse, j'eus occasion plus d'une fois d'être avisé à l'avance de quelques-unes des crises qu'elle essayait. L'ancien banquier Haller<sup>2</sup>, après avoir demeuré à Lausanne, où je l'avais connu, était revenu à Paris ; je le voyais de temps en temps. Il était consulté à cette époque par Bonaparte, comme Suisse et s'y intéressant, et à son tour il venait me parler de ce dont il s'agissait, connaissant l'intérêt que j'y prenais, et sachant que j'étais plus au fait de la lutte des différents partis que lui, qui ne s'en était guère occupé.

D'un autre côté, j'avais fréquemment la visite de mon cousin B<sup>d</sup> Lentulus<sup>3</sup>, qui était venu à Paris sous un prétexte quelconque, et en réalité de la part des anciens gouvernants pour y faire la guerre à l'œil<sup>4</sup>, soigner leurs intérêts et profiter en leur faveur des circonstances. Son secret, qu'il n'avait eu garde de me confier, n'était pas difficile à pénétrer ; il m'avait cru sans doute une mission dans un sens opposé à la sienne, et devait me croire bien discret, car<sup>5</sup> je me contentais d'écouter ses doléances sur la Suisse. Il finit pourtant par se découvrir, lorsque Aloys Reding ayant été mis à la tête du gouvernement<sup>5</sup> vint à Paris<sup>6</sup> ;

---

<sup>1</sup> Cet ouvrage, manuscrit, est conservé aujourd'hui encore dans les archives de la famille Monod. Certains chapitres, relatifs au XVIII<sup>e</sup> siècle, en seront publiés dans la réédition en préparation des *Mémoires* de Monod.

<sup>2</sup> Rudolf-Emmanuel Haller (1747-1833), banquier à Paris, puis trésorier de Bonaparte en Italie en 1796.

<sup>3</sup> Bernard-Scipion de Lentulus (1770-1825).

<sup>4</sup> « Observer avec soin les démarches de ceux avec qui on a quelque chose à démêler, afin de profiter des conjonctures » (*Dictionnaire encyclopédique Quillet*).

<sup>5</sup> Aloys Reding, nommé premier landammann de la Suisse le 21 novembre 1801.

<sup>6</sup> Aloys Reding se rendait à Paris pour y discuter avec Bonaparte ; il y arriva le 7 décembre 1801.

regardant alors les affaires comme résolues, et l'ancienne aristocratie comme rétablie, il vint me proposer, de la part de Reding, la préfecture de Vaud, et fut très surpris de me la voir refuser.

Enfin, je connaissais une personne qui était fort en relation avec une espèce d'intrigant, d'ailleurs bon enfant, que j'avais eu occasion de voir chez elle, et qui ayant été dans le cas de rendre des services à Talleyrand, ministre des relations extérieures, était employé par lui dans ses tripotages de bourse et de jeu dans les fonds.

Par le moyen de ce personnage, je sus, à l'époque de la paix d'Amiens <sup>1</sup>, que la France avait envoyé son ultimatum, et que le ministre, ne doutant pas qu'il ne fût accepté, faisait acheter ; je sus par Lentulus, en relation avec l'envoyé anglais, que celui-ci de son côté regardait la paix comme assurée. Je fis donc acheter aussi, mais timide et peu versé dans cet agiotage, je me bornai trop. Cependant, le gain que je fis compensa amplement la dépense d'extra que me causait mon séjour à Paris.

Au reste, ce séjour à cette époque était beaucoup moins coûteux qu'il ne le fut quelques années après, et qu'il ne le serait à présent ; le prix de toutes choses, des denrées, des meubles, des loyers, du bois, etc., était très inférieur à ce qu'il est, le luxe des équipages n'était pas comparable, et l'on voyait des femmes même au-dessus de la classe moyenne courir les rues à pied.

De Laharpe <sup>2</sup> arriva à Paris peu de temps après moi ; arrêté par le nouveau Gouvernement suisse, il avait trouvé le moyen d'échapper <sup>3</sup>, et venait se réfugier en France, où il avait déjà compté venir, y ayant acheté une campagne aux environs de Paris <sup>4</sup>. Il se présenta à Bonaparte à Malmaison, et ne fut pas content de la réception. On pouvait encore arriver à lui sans beaucoup de cérémonies, ce qui n'eut bientôt plus lieu. Je me rappelle à ce sujet que le brave Boinod <sup>5</sup>, d'Aubonne, inspecteur

---

<sup>1</sup> Mars 1802.

<sup>2</sup> Frédéric-César de la Harpe.

<sup>3</sup> Arrêté le 2 juillet 1800, à Lausanne, La Harpe s'évada à Payerne durant son transfert à Berne.

<sup>4</sup> Au Plessis-Piquet.

<sup>5</sup> Jean-Daniel-Matthieu Boinod (1756-1842), libraire à Aubonne, s'enfuit en France après l'affaire des banquets des 14 et 15 juillet 1791 ; il servit en France sous Bonaparte, notamment en Italie, puis plus tard en Egypte. Voir sur lui un article dans le *Temps* des 16 et 17 mai 1942.

aux revues, vint quelque temps après à Paris de Milan où il était employé dans les premières fonctions de l'armée ; il avait une communication assez importante à faire en particulier au consul. Le lendemain de son arrivée, il se rend en toute hâte à la Malmaison, est arrêté à l'entrée, et renvoyé à Paris pour se faire annoncer d'après les nouvelles formes prescrites. Il ne pouvait pas revenir de son étonnement : « Moi, disait-il, qui ai fait toutes les campagnes d'Italie, qui me trouvais si souvent le soir en hiver à causer familièrement avec lui au coin du feu ! Lui, qui était si simple, qui m'a souvent dit que son ambition serait de rétablir le calme en France, et une sage liberté, puis de se retirer tranquillement dans son coin comme simple juge de paix de son village ! »

On ne peut douter de la vérité de ce propos tenu par Bonaparte, Boinod étant l'homme le plus franc et le plus honnête que j'aie connu ; il n'avait d'ailleurs aucun intérêt à l'inventer, et quoique désapprouvant en grande partie ce que cet homme extraordinaire a fait ensuite, il a cependant toujours été pénétré de la plus grande admiration pour lui, et lui est resté constamment attaché, puisqu'il le joignit à l'île d'Elbe. Je contais dans le temps ce trait devant la femme de Poultier<sup>1</sup>, cet ex-conventionnel qui avait été le rédacteur du meilleur journal de cette époque, l'*Ami des lois* ; et comme on était au commencement du Consulat, en sorte qu'on ne savait trop encore à quoi s'en tenir sur le système de gouvernement qui allait être adopté, le grand nombre ne doutant pas qu'il ne fût très républicain : « Ah ! l'hypocrite, s'écrie cette dame, avec son juge de paix, je vous dis, moi, que Bonaparte ne pense qu'à lui et à établir son pouvoir, je le connais très particulièrement, c'est le plus grand hypocrite qu'il y ait sous les cieux. »

A ce sujet, elle conta que son mari étant *représentant du peuple* avait été envoyé à Marseille sous la Convention pour pourvoir à la sûreté des côtes menacées par les Anglais ; il était là à l'époque où Bonaparte venait d'être expulsé de l'armée d'Italie,

---

<sup>1</sup> François-Martin Poultier d'Elmotte (1753-1827), bénédictin en 1779, gardame du roi, officier, professeur de mathématiques, député à la Convention, envoyé en missions dans le Midi et dans la Haute-Loire, commissaire du Directoire, membre du Conseil des anciens, rédacteur de l'*Ami des Lois* (1796-1802), membre du Conseil des Cinq-cents, puis du Corps législatif et de la Chambre des Cent-Jours. Régicide, il se retire en Belgique en 1816. On ignore qui était sa femme.

où un autre représentant du peuple, comme on les appelait, Aubry<sup>1</sup>, était allé épurer cette armée de *Jacobins*. C'était, je crois, l'année après le siège de Toulon. Bonaparte se trouvant ainsi sur le pavé, arrive à Marseille, va se plaindre à Poultier de l'injustice qu'il vient d'éprouver, se proposant de se rendre à Paris pour se justifier. Poultier lui parle de la défense des côtes qu'il est chargé d'organiser, et de ce que proposent les militaires qu'il emploie ; Bonaparte fait quelques objections qui paraissaient si justes, que Poultier l'invite à examiner l'affaire, et lui faire un rapport.

« Là-dessus, ajouta M<sup>me</sup> Poultier, le jeune général dit franchement à mon mari que ses finances ne lui permettaient pas de prolonger son séjour ; mon mari ayant offert d'y pourvoir, les détails qui en résultèrent furent que sa mère et ses sœurs étaient à Marseille, qu'elles étaient très gênées, et que moi qui y étais aussi avec mon mari, je fus chargée de m'entendre avec elles pour ce qui pouvait leur être nécessaire. Nous allâmes ensemble acheter du linge, dont elles avaient besoin. » M<sup>me</sup> Poultier fut donc dans le cas de leur rendre de grands services, dont elles paraissaient fort reconnaissantes. Poultier, de son côté, fut fort content des plans de Bonaparte, le chargea de les exécuter, et, lorsque les craintes furent passées, le recommanda à Paris. Or tout cela, au moment où la conversation dont il s'agit avait lieu, paraissait, sinon oublié, au moins un peu embarrasser les dames Bonaparte et leur frère, que la présence de Poultier et de sa femme semblait gêner. La suite fit voir que cette dame n'avait pas très mal jugé, par rapport à elle et à son mari ; ils furent bientôt écartés ; l'*Ami des loix*, qui valait à son rédacteur quinze mille livres, fut supprimé, ainsi qu'une autre place qu'il avait ; on lui en donna seulement une dans le Corps législatif qui valait douze mille livres et qui ne subsista pas longtemps.

Peu à peu, le système d'égalité perdait, le retour des distinctions pointait, à la vérité au grand scandale de la masse. Je me rappelle celui qu'occasionna la vue d'hommes à livrées, qu'on prétendait s'être montrés dans les cours des Tuileries : on s'excusa d'abord en disant que c'était un uniforme donné aux

---

<sup>1</sup> François Aubry (1750-1802), conventionnel, membre du Comité de salut public.

pompiers qui y étaient employés. Mais bientôt après eut lieu la grande pompe de la restauration de la religion <sup>1</sup> ; une longue file de beaux équipages se rendit en procession à Notre-Dame dès les Tuileries, celui de Bonaparte en tête, attelé de magnifiques chevaux, suivi de valets de pied, la voiture chargée de laquais tous en riches livrées, celles des ministres et du reste du cortège de même. Ces livrées mécontentèrent plus que le reste, et malgré les salutations continuelles du consul à la foule, on n'entendait des vivats que de très loin en très loin. L'histoire des différentes phases par lesquelles on fait passer l'opinion pour l'amener aux extrêmes les plus opposés serait intéressante et servirait à l'étude de l'esprit humain.

Au nombre de toutes les grandes fêtes dont je fus témoin pendant notre séjour à Paris, celle dont j'ai conservé le souvenir le plus précieux est celle d'une fête qui ne regarda que ma famille : la vingtième année de l'anniversaire de mon mariage, le 29 novembre 1801. J'avais réuni quelques amis à dîner, un joli temple de la façon du fameux Barteleman <sup>2</sup>, dans lequel l'amour enchaînait l'hymen, ornait le dessert, mais ce qui me toucha le plus fut une chanson charmante en l'honneur de ma femme, que nous chanta M. Chavannes-Chatelain <sup>3</sup>, qui était alors à Paris, et que je me plais à transcrire ici :

*Je possède un ami solide,  
De bon conseil, d'aimable humeur ;  
Dans mes affaires il me guide,  
Il me soutient dans mon honneur ;  
Les arts et la philosophie  
Sont ses pasetemps et les miens,  
Et souvent l'humaine folie  
Fait l'objet de nos entretiens.*

*Je possède une sœur chérie  
Qui lit dans le fond de mon cœur,  
Le sien des peines de la vie  
M'aide à porter la pesanteur ;*

---

<sup>1</sup> A la suite du Concordat conclu entre Bonaparte et le pape Pie VII, en 1801.

<sup>2</sup> Ou Bartellman, ou encore Burtellman. Non identifié.

<sup>3</sup> Daniel-Alexandre Chavannes, allié Chatelain (1765-1846), pasteur et fécond polygraphe.

*Goûts semblables, longue habitude,  
Nos biens communs entre nous deux,  
Promenades, plaisirs, étude  
Serrent à chaque instant nos nœuds.*

*Je possède une gouvernante  
Qui prévient mes moindres besoins ;  
Active, propre, vigilante,  
Chez moi tout se sent de ses soins.  
A mes intérêts elle pense,  
Mes petits comptes sont tenus  
En très bon ordre, et ma dépense  
Ne passe pas mes revenus.*

*Si je n'avais une maîtresse,  
Que serait le reste à mes yeux ?  
J'en possède une, et sa tendresse  
Est mon bien le plus précieux.  
Toujours aimable et toujours belle,  
Tant d'agrément, un si bon cœur,  
Je ne sais qu'aimer plus en elle.  
De ses traits ou de son humeur.*

*Aimable sœur, ami fidèle,  
Gouvernante qui vaut de l'or,  
Maîtresse sage autant que belle.  
Pour un seul homme quel trésor !  
Si vous voulez qu'il vous avienne  
Autant de bonheur qu'en voilà,  
Prenez femme comme la mienne,  
Ma femme seule est tout cela.*

Vingt ans après, elle n'était plus là, et je vivais ; quand elle me parlait quelquefois de l'anniversaire de nos cinquante ans de mariage, je lui disais bien que je n'y serais pas, mais ni elle ni moi ne pensions pas qu'elle y serait encore moins.

Je désirais placer mon fils, si possible, en Angleterre ; ma femme avait aussi un grand désir de revoir sa patrie, où elle n'était pas retournée depuis son mariage ; nous conclûmes donc d'aller y passer une année. D'après les renseignements que j'avais pris, j'avais lieu de croire que nous pourrions nous y arranger de manière à ne pas faire plus de dépense qu'à Paris.

Mon beau-père se déterminâ à faire ce voyage avec nous et devait venir nous prendre en passant. Il avait plus consulté son envie que son âge et ses forces. Il tomba malade au moment où il devait se mettre en route, nous apprîmes bientôt que le mal empirait, et que loin de pouvoir venir, il demandait au contraire que nous allâssions. Nous partîmes donc pour la Suisse dans l'espérance que notre précédent projet n'était qu'ajourné ; aussi gardâmes-nous nos meubles à Paris ; nous ne prévoyions guère tout ce qui nous attendait à notre retour dans notre patrie, et la nouvelle carrière qui allait s'ouvrir devant nous.

Nous rentrions à l'époque où nos campagnards, fatigués de tous les changements qu'avait éprouvés le Pays, et de tous les sacrifices qu'on en avait exigés, avaient imaginé que le meilleur moyen d'y mettre un terme était de brûler les archives : les regardant comme le dépôt des titres sur lesquels reposaient les droits féodaux, ils avaient pensé que, les papiers détruits, les droits le seraient par là même. La levée de boucliers qui eut lieu à cette occasion, connue sous le nom de *guerre des Gamaches* <sup>1</sup>, ne tarda pas à être comprimée par les Français ; après quoi suivirent les procédures, les peines et les amendes. C'est dans ce moment, en mai 1802, que nous arrivions. Deux de mes concitoyens, Claude Mandrot <sup>2</sup> et Dautun <sup>3</sup>, avaient été condamnés à mort, et étaient en fuite ; des poursuites avaient lieu contre d'autres personnes, entre autres contre Potterat <sup>4</sup>, maintenant président du Tribunal d'appel ; on avait imposé différentes communes à des contributions plus ou moins fortes, qui en auraient ruiné plusieurs : le pays était dans la désolation, à l'exception de quelques partisans de l'ancien régime, qui étaient parvenus à se mettre à la tête des affaires et qui jouissaient du plaisir de la vengeance.

---

<sup>1</sup> C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la Guerre des Bourla-Papey. Les *gamaches* étaient les guêtres de toile que portaient les paysans. Cf. A. VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, t. III, Lausanne 1852, p. 643 ; et EUGÈNE MOTTAZ, *Les Bourla-Papey et la Révolution vaudoise*, Lausanne 1903, p. 121 sq.

<sup>2</sup> Claude-François-Samuel Mandrot (1756-1835).

<sup>3</sup> Henri Dautun (1772-1834), de Morges ; après 1803, membre du Grand Conseil, président du Tribunal du district de Morges, puis membre du Tribunal d'appel.

<sup>4</sup> Jean-Henri Potterat, d'Orny (1756-1826). Cf. EUG. ROCHAZ, *Un magistrat vaudois, Jean-Henri Potterat*, dans *R. H. V.*, 33 (1925), p. 310-315.

Il en était résulté une exaspération dans les partis, qui rendait le séjour de nos petites villes très désagréable ; j'étais parti en apparence bien vu de toutes nos relations à l'une près ; si à mon retour je fus très accueilli par la plupart, d'autres me reçurent plus froidement, et finirent bientôt par s'éloigner tout à fait. Rien cependant dans mes principes et dans ma conduite n'avait changé.

Tout cela, joint à l'état de mon beau-père, que nous trouvâmes plus mal que nous n'avions cru, fit une fâcheuse diversion au plaisir de revoir nos parents, nos amis et le lieu de ma naissance après deux ans d'absence. Aussi, à peine arrivés, ne prévoyant que des sujets de peine dans notre région, et aucun moyen en notre pouvoir d'y apporter quelque remède, nous nous affermâmes d'autant plus dans notre résolution de nous en retourner, dès que les circonstances le permettraient. La Providence en ordonna autrement, et malgré les jours de tourments et de tribulations qui en résultèrent pour moi, je dois reconnaître que ce fut pour mon bien.

Peu de temps après mon arrivée, on vint me demander confidentiellement si j'accepterais l'emploi de préfet, que le gouvernement se proposait d'ôter à Polier<sup>1</sup> ; je répondis sans hésiter que non, les raisons qui m'avaient fait quitter étant toujours les mêmes, et étant toujours plus décidé à repartir. Les personnes qui étaient venues me faire ces propositions étaient de celles qu'avaient extrêmement mécontentées ce qui avait occasionné ma retraite, et ce qui avait eu lieu dès lors, et la conduite du préfet. Mettant un grand intérêt à ce que j'acceptasse, dans l'idée où elles étaient que c'était le seul moyen d'opérer le changement qu'elles désiraient, elles revinrent à la charge à différentes reprises. Ces allées et venues, ou telle autre démarche, ébruitèrent l'affaire ; les persécutions arrivèrent de différents côtés, je restais ferme, lorsqu'un vieillard d'une commune voisine, avec lequel j'avais eu d'anciennes relations, arrive avec son gendre ; c'était le bon vieux Chambaz<sup>2</sup>, de Bremblens, et

---

<sup>1</sup> Jean-Henri Polier (1754-1821), préfet du canton du Léman de 1798 à 1802.

<sup>2</sup> Non identifié. Dans une adjonction manuscrite à ses *Mémoires*, Monod le qualifie de « vieillard riche et considéré ». Un François Chambaz, de Bremblens, était membre du Grand Conseil en 1803.

Bron<sup>1</sup> ; il me demande s'il est vrai que je veuille les abandonner. Sa commune, me dit-il, était condamnée à payer, je ne me rappelle pas la somme, qui était assez forte ; elle n'avait rien fait, plusieurs autres étaient dans le cas, elles allaient toutes être ruinées ; il ne tenait vraisemblablement qu'à moi d'apporter du soulagement à tous leurs maux ; il versait des larmes en me les contant je ne pus plus résister, et je promis que, si le bien dont il me parlait dépendait de moi, je le ferais.

Lors donc que les commissionnaires du gouvernement revinrent à la charge, je finis par m'engager sous condition que toute poursuite relative à ces dernières affaires serait arrêtée, et qu'il y aurait amnistie complète. C'est ce qui eut lieu bientôt après, ainsi que ma nomination à la préfecture<sup>2</sup>.

La reconnaissance fut grande dans le premier moment ; il n'est pas moins vrai que dans la suite des temps non seulement je fus moins écouté de tout ce monde, qui m'avait tant sollicité, que des hommes qui les avaient alors jetés dans la détresse d'où je les avais tirés, mais encore mes avis furent à l'ordinaire repoussés par Bron et ses amis, et leurs meneurs me regardaient même avec défiance, quelques-uns avec envie. C'est au reste là l'esprit du peuple, et j'ai plus d'une fois dit à ceux qui s'en plaignaient : « Est-ce donc pour vous et dans l'espérance de la gratitude de vos contemporains que vous travaillez ? »

Le sacrifice que je faisais me parut bien grand ; si j'avais prévu tout ce qu'il me coûta deux ou trois mois après, je ne sais si j'aurais eu le courage d'accepter. Je n'entrerai pas ici dans le détail de ces événements, qui appartiennent à l'histoire de mon pays ; je dirai seulement que la crise de sa révolution en 1798 ne fut rien pour moi en comparaison de ce que j'eus à souffrir alors par le travail, les peines et l'inquiétude : occupé tout le jour, une partie des nuits sur pied, réveillé au moment où je prenais quelque repos, et jamais que des nouvelles fâcheuses

---

<sup>1</sup> Non identifié avec certitude ; Monod, dans une adjonction manuscrite à ses *Mémoires*, dit de lui : « L'autre, que je ne connoissois pas encor, je crois son gendre Bron, ou Roux, autre particulier riche de ce village. » Un Elie Bron, de Bremblens, était membre de la justice de paix du cercle d'Ecublens en 1803 et fut membre du Grand Conseil en 1808. Il s'agit peut-être de Jean-Elie Bron, fils de Nicolas Bron et d'Henriette Chambaz, qui avait épousé à Lonay, le 29 décembre 1786, Louise Roux, de Bremblens.

<sup>2</sup> La destitution de Polier et son remplacement par Monod sont du 5 août 1802. (J. STRICKLER, *Actensammlung...*, Berne 1902, t. VIII, p. 649 sqq.)

ou des affaires épineuses. Combien de fois me revinrent dans l'esprit les temps paisibles que j'avais passés à Paris ! Et l'on conçoit les regrets à ce sujet de ma pauvre femme, qui partageait tous mes soucis, auxquels d'autres peines, la mort de son père, qui arriva au milieu de tous ces embarras <sup>1</sup>, firent une diversion d'un autre genre, encore plus douloureuse.

Nous nous étions établis à Lausanne, elle était le plus souvent à Morges auprès de lui ; j'allais et je venais autant que les affaires pouvaient me le permettre ; je ne pus être là au moment où elle le perdit, obligé ainsi de l'abandonner seule dans un des moments de la vie où j'aurais pu lui être le plus en secours. Le souvenir de ces malheureux temps me fait encore frissonner. Heureusement, quelque temps auparavant, et lorsque l'horizon était encore assez tranquille, j'avais profité d'une bonne occasion pour envoyer mon fils en Angleterre. Nous avons mis ma fille en pension chez M<sup>me</sup> Johannot : nos enfants ainsi se trouvaient hors du foyer de l'orage.

Il se calma au moment de sa plus grande violence, et où il paraissait prêt à nous engloutir. Quand je me rappelle l'arrivée du général Rapp<sup>2</sup>, je me prosterne devant l'Être suprême et je bénis sa Providence, qui a si miraculeusement sauvé à mon pays les malheurs auxquels il allait être en proie.

On ne peut pas se faire une idée de ce coup de théâtre. Des nouvelles, toutes plus alarmantes les unes que les autres, m'étaient arrivées une partie de la nuit ; je m'étais jeté sur mon lit vers les deux heures, j'étais debout avant cinq, qu'on vint m'apprendre l'arrivée des premiers fuyards descendant les rues de Lausanne, et répandant l'alarme. J'y vais, tout le monde était déjà sur pied, des chars de munitions commençaient à défiler, des soldats en désordre paraissaient ; quelques fenêtres de Saint-François et de Bourg étaient ouvertes, on y voyait des femmes et quelques hommes riant ; dans les rues, on était morne ; j'arrive en Martheray, j'y avais fait marcher un petit détachement, avec ordre d'arrêter tous les fuyards, de les réunir pour rétablir l'ordre ; je me fâche, je leur fais des reproches, je cherche à leur

---

<sup>1</sup> Louis Bourgeois, le beau-père de Monod, mourut à Morges le 20 septembre 1802.

<sup>2</sup> Le général Jean Rapp (1772-1821) arriva à Lausanne le 4 octobre 1802, porteur de la proclamation de Bonaparte qui allait mettre fin à la guerre civile.

redonner quelque fermeté. Je redescends lorsque je vois qu'on commence à se réorganiser ; en tournant l'angle de la maison qui fait le coin de la rue de Bourg et de la place de Saint-François pour rentrer chez moi dans la maison Steiner <sup>1</sup>, je rencontre Verninac <sup>2</sup>, l'envoyé de France, qui, ainsi que le Gouvernement helvétique, s'était réfugié à Lausanne.

Il me parle de la bonne nouvelle en me félicitant ; je ne sais ce qu'il veut me dire ; il me donne à lire la lettre de Bonaparte, qu'il venait de communiquer à Dolder <sup>3</sup>, chef du gouvernement, qui logeait dans la même maison que moi. Il m'apprend qu'un adjudant du consul vient de la lui apporter en descendant de voiture. Tout cela s'était passé pendant que je me tourmentais en Martheray à rétablir l'ordre. Nous étions encore là, étourdis de la nouvelle, qu'elle se répandait comme un éclair ; à l'instant, les fenêtres de ceux qui s'y étaient mis pour voir arriver les Bernois se ferment ; ceux qui, les craignant, s'étaient renfermés sortent et sont dans l'ivresse ; il faut avoir vu ce changement subit pour s'en faire une idée.

C'est dans de telles révolutions qu'on apprend surtout à connaître les hommes ; pour quelques caractères fermes et vigoureux que la bonne ou mauvaise fortune ne saurait détourner du chemin qu'ils se sont tracé, combien de timides ou de lâches, qu'elle ballotte alternativement dans tous les sens. On en est moins frappé dans les variations lentes et successives, mais dans ces tourmentes qui bouleversent tout du jour au lendemain, le masque arraché alors avec violence ne laisse pas le temps de recouvrir peu à peu sa figure, et la montre dans toute sa hideuse nudité. J'appris alors à connaître bien des personnes, et je dois dire que ce ne sont pas celles qui se montrèrent sous le plus beau jour, qui ont obtenu dans la suite le plus de confiance, car les autres ne savent ni courtoiser ni flatter la multitude ; j'ajouterai même que plusieurs de celles qui parurent très disposées à accueillir le retour de l'ancien régime, ou que la peur rendit

---

<sup>1</sup> C'est la maison qui devint plus tard le Cercle de Beau-Séjour, démoli récemment pour faire place aux agrandissements de la Banque cantonale.

<sup>2</sup> Raymond Verninac de Saint-Maur (1762-1822), avocat, chargé d'affaires de France en Suède (1792-1793), auprès de la Porte (1795-1796), préfet du Rhône (1800), ministre plénipotentiaire en Helvétie (1801-1802).

<sup>3</sup> Johann-Rudolf Dolder (1753-1807). Voir sur lui TH. MÜLLER-WOLFER, *Johann Rudolf Dolder*, dans *Argovia*, 65 (1953), p. 11-19.

tout au moins apathiques, se targuant aujourd'hui de leur inébranlable patriotisme, ont obtenu bien plus de confiance.

Une partie du Gouvernement helvétique avait déjà fui à Genève, le reste s'était préparé à le faire. Il aurait bien fallu que je suivisse, si je n'avais voulu m'offrir pour première victime à la vengeance qu'on annonçait vouloir tirer des hommes qui avaient marqué dans la révolution. Quoique les moyens de résistance fussent bien réduits, je ne voulais cependant quitter la partie que lorsqu'ils auraient été épuisés ; l'arrivée de Rapp m'ôta l'énorme charge qui pesait sur moi ; on conçoit la joie que je dus en ressentir. Loin d'avoir à redouter la vengeance du parti qui menaçait, je pouvais la lui faire éprouver ; je n'en eus pas même l'idée, je ne pensai qu'à chercher à profiter de l'occasion favorable pour réunir. Malheureusement, soit l'idée du secours qu'on s'était toujours flatté de recevoir d'ailleurs, soit celle qui commençait à se répandre, et que Rapp favorisa peut-être, de l'intention du consul de rendre en Suisse la prépondérance aux anciens gouvernements, soit toute autre raison firent que le parti qui s'était prononcé contre le nouvel ordre de choses, et que les circonstances avaient augmenté, ne fit que s'exaspérer toujours plus.

Entre mes anciennes relations, celles qui à mon retour m'avaient reçu plus froidement s'étaient prononcées dans ce temps de crise, et pour se réconcilier avec les Bernois, dont elles avaient cru le retour certain, elles s'étaient complètement éloignées de moi. Pour se rapprocher, ensuite de ce qui venait de se passer, il eût fallu renoncer à toute pudeur ; il paraît de plus qu'on les flatta, ainsi que je viens de le dire, que la Suisse allait être réorganisée sur un tout autre pied qui leur donnerait le pouvoir. Aussi, dans les premiers moments, et même pendant une partie du temps que je fus à Paris<sup>1</sup>, tout ce parti parut s'acharner sur moi ; il fit même courir le bruit que j'y avais été arrêté, et cependant jamais je ne lui fis que tout le bien que je pus ! Mais le fanatisme de l'esprit de parti ne voit que la honte de n'avoir pas triomphé, et ne respire que fureur et vengeance.

Ce qui n'a pu que laisser une profonde impression dans mon esprit, surtout après le rôle qu'a joué Bonaparte, c'est la fameuse

---

<sup>1</sup> Comme membre de la Consulta convoquée par Bonaparte pour préparer l'Acte de Médiation, pendant l'hiver 1802-1803.

séance pendant laquelle je fus sept à huit heures assis à ses côtés, causant et discutant avec lui avec autant de liberté que je l'aurais fait avec toute autre personne. J'avouerai que mon amour-propre fut flatté du petit compliment qu'il me fit sur la fermeté de ma conduite pendant les derniers troubles de mon pays.

Cambacérès <sup>1</sup>, à la première visite que je lui fis, me témoigna aussi en présence de toute sa cour une distinction flatteuse, et en général je dois dire que je ne restai pas confondu dans la foule de tous les Suisses qui arrivèrent à Paris pour prendre part aux conférences qui s'y ouvrirent.

Le consul avait demandé que l'on en nommât dix pour discuter avec lui le projet de constitution à donner à la Suisse ; il devait y en avoir cinq de chaque parti, et il me désigna pour devoir en être. Je fus placé à la tête du mien, en sorte que je me trouvai à ses côtés. Mon ami le conseiller Ustery <sup>2</sup>, de Zürich, qui suivait, faisait à mesure l'extrait de ce qui se disait, et m'en a remis une copie qui est dans mes papiers. Ce cahier intéressant contient le résumé exact de ce qui se passa dans cette mémorable discussion. Ce qui en a été imprimé dans la suite l'a été par une personne qui avait eu connaissance de ce résumé, mais n'avait pu en prendre que des parties. Je crois l'avoir dit quelque autre part <sup>3</sup>, mais je ne puis trop le redire, je revins de cette séance tout étourdi de la capacité de cet immense génie. Assemblés entre midi et une heure, nous ne quittâmes que vers les huit heures. Pendant tout ce temps personne ne sortit de la salle, on discuta tout le long, à un quart d'heure ou demi-heure près qu'on offrit du café et du chocolat ; on lisait un article, chacun était admis à en dire librement son avis, mais cet homme extraordinaire en parlait plus pertinemment que nous tous ensemble ; il montra, et sur les affaires générales de la Suisse, et sur celles qui pouvaient être particulières aux différents cantons, une connaissance que plusieurs d'entre nous, et moi entre autres, n'avions certainement pas ; il causa seul beaucoup plus que tout le reste, près des trois quarts de la séance, allant toujours au but, et finissant

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Régis de Cambacérès (1753-1824), second consul.

<sup>2</sup> Paul Usteri (1768-1831).

<sup>3</sup> Nous n'avons pas retrouvé ce passage, ni dans les textes publiés, ni dans les inédits de Monod.

le plus souvent ses phrases par un rire qui n'annonçait pas tout l'esprit qu'elles renfermaient.

On voyait au reste dans la nouvelle organisation de la Suisse, qui fut la suite de cette séance, le système d'administration qui prévalait chez le consul, et on pouvait d'autant mieux prévoir le retour à un gouvernement monarchique sinon absolu en France, qu'il s'entourait tous les jours de plus de pompe et de cérémonial, et qu'il cherchait à ramener à lui les noms et les familles de l'ancien régime. Il avait déjà formé une cour nombreuse, de brillants costumes avaient été décrétés, on n'osait plus arriver qu'en équipages, il y avait des jours de brillantes assemblées chez les deux autres consuls et des levers chez lui. On accoutumait ainsi tout doucement au retour d'une cour. On pouvait cependant se présenter encore en frac noir et en chapeau rond, les dix Suisses entre autres du comité, qui étaient admis à ces assemblées, ne s'y présentaient pas autrement ; tous les autres le furent même un jour, chacun dans son costume accoutumé ; dans le nombre se trouvaient quelques campagnards vêtus du très modeste habit de leur pays : il n'était pas encore question de dentelles.

Dans le présent d'une boîte d'or qu'il fit remettre aux dix membres de la conférence particulière, il fit encore preuve de principes républicains dans le chiffre qui la décorait, celui du peuple français et le sien entremêlés<sup>1</sup>. Il rendit de plus dans la suite hommage à ces principes, en ne donnant à aucun magistrat suisse aucun ordre, annonçant ainsi avec beaucoup de raison que ces signes de distinction ne pouvaient leur convenir.

Une remarque plus importante que le retour de cette pompe, c'est la fusion apparente qui s'était faite des différents partis ; je me trouvai plus d'une fois à dîner avec des émigrés rentrés ou des déportés revenus et ceux qui les avaient expulsés, et tout ce monde paraissait de la meilleure amitié ; à la vérité, la suite a prouvé ce qu'on devait en penser, et déjà alors, si le consul s'y trompait, la plupart des spectateurs savaient assez à quoi s'en tenir. Quant à nous autres républicains, qui connaissions très bien nos anciens gouvernants, nous n'eûmes guère de confiance

---

<sup>1</sup> La boîte remise à Monod est conservée par ses descendants. Elle porte en réalité, sur son couvercle, entrelacées, les lettres PF (peuple français) et PH (peuple helvétique).

dans l'amalgame qu'il en fit avec nous, et nous ne doutâmes guère qu'en les remettant à la tête des affaires de la Suisse il n'y remît ses mortels ennemis. Les événements de 1813 ont parlé<sup>1</sup>.

Le temps que je restai à Lausanne à mon retour fut rempli par toutes les occupations que me donnèrent le passage de l'ancien régime au nouveau, l'organisation de celui-ci, les élections, les premières assemblées de nos autorités, toutes les lois relatives à leur marche, etc., etc. Ces travaux finis, et tout paraissant rentré dans l'ordre, ce fut avec un très grand plaisir que je rentrai moi-même dans mon petit ménage<sup>2</sup> ; mais il ne fut plus question du voyage d'Angleterre, car quoique le principal but que je m'étais proposé en y allant, celui de placer mon fils, ne fût pas encore rempli, cependant comme il y paraissait arrangé d'une manière assez convenable en attendant, ce motif n'était plus le même ; le voyage d'ailleurs devenait le double plus long et plus dispendieux depuis Morges que depuis Paris ; enfin, la principale raison fut la perte que m'occasionna à cette époque Moré<sup>3</sup>, outre que mes affaires en quelque sorte abandonnées depuis si longtemps demandaient instamment ma présence.

Comme mon appartement loué pendant les quatre à cinq ans que je l'avais quitté demandait d'assez grandes réparations, nous vînmes occuper provisoirement la petite maison de mon beau-père. J'avais trouvé de grands changements à Morges lors de mon premier retour de Paris ; je les trouvai bien plus grands encore en y rentrant cette seconde fois. Les partis s'étaient prononcés au point que la société s'était partagée en deux moitiés devenues, si ce n'est ennemies, au moins étrangères l'une à l'autre. Les amis du nouveau régime étaient de beaucoup les plus nombreux, les autres renfermaient plus de personnes de mon âge, et par là même de mes anciennes relations. Quoique fort

---

<sup>1</sup> Allusion à l'attitude de Berne en 1813-1815.

<sup>2</sup> C'est le 12 octobre 1803 déjà que Monod fit part au Petit Conseil de son désir de rentrer dans la vie privée ; mais ce n'est que le 31 janvier 1804 que le Grand Conseil accepta la démission de Monod, en lui rendant l'hommage d'avoir « rendu à son pays des services bons, essentiels et distingués », et en faisant inscrire cet hommage dans son protocole.

<sup>3</sup> Ce personnage a déjà été mentionné par Monod (ci-devant, p. 101). Il avait épousé à Londres Elisabeth-Maria Bourgeois, cousine germaine de la femme de Monod.

accueilli par les premiers, les seconds s'étant éloignés, nous nous retrouvâmes dans un monde un peu nouveau, qui ne nous rendait pas les habitudes de notre jeunesse. Nous nous renfermâmes donc d'autant plus dans notre intérieur qu'il avait toujours été notre premier besoin, et que nous nous y étions toujours plus faits pendant notre séjour en France.

Cette division ne pouvait qu'avoir beaucoup nui aux agréments qu'offrait précédemment le séjour de Morges ; elle aurait troublé la vie tranquille que je recommençai à y mener, si je m'étais senti quelque tort vis-à-vis des mécontents et surtout envers ma patrie, mais je me rendais le témoignage d'avoir peut-être contribué à empêcher du mal qu'ils auraient pu éprouver, et de n'avoir rien fait qui n'honorât la ville de ma naissance. Je rentrai donc dans mon petit train, me montrant sensible aux prévenances, comme je le devais, mais très peu à l'éloignement de ceux qui se tenaient sur la réserve, et certes elle leur fut plus à charge qu'à moi.

J'employai les loisirs de mon premier hiver à écrire les principaux événements de la révolution de mon pays, auxquels j'avais pris part. J'espérais, en les présentant sous le vrai point de vue qu'ils me semblaient offrir, rallier un peu les partis, en tâchant de leur faire apprécier les heureux résultats qu'ils nous promettaient. On comprend que je dus être gêné par le développement de certaines circonstances, concernant les acteurs que je ne voulais ni blesser ni flagorner. Il en est cependant sur lesquelles je reconnais que j'aurais dû entrer dans plus d'explications, mais, plein de mon sujet, il me semblait qu'il devait être sous les yeux de chacun comme sous les miens, si donc je le traitais aujourd'hui, j'y ajouterais beaucoup <sup>1</sup>.

Mon fils revint nous joindre ; la guerre qui avait recommencé avait engagé le ministère anglais à renvoyer tous les étrangers qui y étaient arrivés depuis une certaine époque, il se trouva compris dans la mesure, en sorte que, sauf l'anglais qu'il apprit et qu'il a à peu près oublié, son voyage et son séjour dans ce pays lui furent assez inutiles. Le plaisir de me retrouver avec toute

---

<sup>1</sup> Après avoir fait imprimer ses *Mémoires* en 1805, Monod en annota un exemplaire personnel interfolié, ajoutant de précieux compléments à son texte primitif. Ces adjonctions figureront dans la réédition des *Mémoires* qui sera publiée prochainement dans la *Bibliothèque historique vaudoise*.

ma famille ne laissait pas d'être troublé par l'idée du désœuvrement où ce jeune homme allait se trouver ; j'avais toujours singulièrement redouté cette véritable peste pour notre jeunesse, dont une partie croupit assez inutile à elle-même et aux autres. Voyant que l'état des choses en Europe semblait lui fermer la carrière du commerce à laquelle il s'était voué, et que si celle des armes était effrayante sous plusieurs rapports, elle offrait d'un autre côté des chances avantageuses et surtout le sortirait de la torpeur où je craignais de le voir tomber, j'écrivis à l'infortuné Ney qui, pendant sa légation en Suisse <sup>1</sup>, m'avait témoigné de l'intérêt, pour lui dire la position où se trouvait mon fils, et mon désir de le voir employé à quelque chose qui en l'occupant pût lui être utile. Ne pouvant plus penser au commerce, je ne voyais que le militaire, mais je ne lui dissimulais pas mes craintes. Ce brave général eut la bonté de m'offrir de le prendre dans son état-major et d'en avoir soin.

L'offre était séduisante, il semblait difficile d'entrer dans cette nouvelle vocation d'une manière qui promît plus d'espérances flatteuses et moins de danger. Hé bien, un engouement de jeune homme fit refuser, et ici encore j'ai dû reconnaître que sans aucun doute ce fut pour notre plus grand bonheur ; tant il est vrai que souvent dans la vie la raison de l'homme le sert moins bien que certaines circonstances, qui renversent ce qu'elle avait résolu, en sorte que ce qui causait ses regrets devient pour lui une source d'avantages.

Comme mon fils, à son retour de Paris, ne voyait de beau que ce qui s'y faisait, de même à son retour de Londres il ne rêvait que l'Angleterre ; il s'y était pénétré de tous les préjugés des Anglais contre la France, son chef et ses armées ; c'eût donc été le rendre malheureux que de l'y faire entrer ; je n'eus garde d'insister.

Nous étions en 1804. Les dissensions n'étaient pas amorties au point de n'avoir pas laissé de défiance dans le gouvernement de mon canton ; il m'envoya en conséquence à Paris, où

---

<sup>1</sup> Le maréchal Ney fut ministre plénipotentiaire en Suisse du 23 octobre 1802 au 9 janvier 1804.

M. d’Affry<sup>1</sup>, précédent landamman, se rendait de la part du canton directeur<sup>2</sup>. J’y retournai avec ma femme, et, quoique nous n’eussions quitté que depuis une année, tout y avait pris un aspect nouveau. C’était peu après le procès de Moreau<sup>3</sup> ; Bonaparte venait de prendre le titre d’empereur, et de partir pour le camp de Boulogne, où il avait fait faire d’immenses préparatifs pour la descente en Angleterre. Je fus effrayé de l’esprit de mécontentement qui se manifestait hautement partout. On commençait à reconnaître, ce qu’on aurait dû voir dès longtemps, que la liberté était perdue, et comme c’était encore l’idole de la masse, il eût fallu un rien pour la soulever ; on prétend même, et je le crois, qu’il n’eût dépendu que de Moreau au moment où il fut amené devant ses juges. Chacun se disait du parti des Moraux, celui des immoraux étant inaperçu ; c’est ainsi qu’on jouait sur ce mot.

Ayant eu assez souvent occasion de voir Fouché<sup>4</sup>, ministre de la police, qui m’avait toujours accueilli, je ne pus m’empêcher de lui témoigner mes craintes sur tout ce que j’entendais. « Bon, me dit-il, tout cela n’est que bruit de salon. » Comme peu auparavant avait eu lieu la cérémonie de la remise des croix de la Légion d’honneur, qui venait d’être créée, pour s’en moquer tout le monde, jusqu’aux plus bas étages, portait à la boutonnière un œillet rouge, couleur semblable à celle du ruban. C’est à cette occasion que quelqu’un observait sa surprise à Fouché de ce qu’il n’empêchait pas cette impertinence. « Je veux bien l’empêcher, répondit-il, j’attends pour cela que la saison de l’œillet soit passée. »

Pour en revenir à ce qui me concerne, m’étant rendu dès le lendemain de mon arrivée chez Cambacérès, vu l’absence de Bonaparte, je fus tout surpris de me trouver dans le salon, moi

---

<sup>1</sup> Louis d’Affry (1743-1810), landamman de la Suisse en 1803, après l’introduction du régime de l’Acte de médiation. Monod fut envoyé à Paris par une décision du Petit Conseil du 13 juillet 1804. (A. C. V., *Registre des délibérations secrètes du Petit Conseil*, vol. 2, p. 28 sq.) Il quitta Paris pour rentrer à Morges le 16 septembre 1804 (*ibidem*, p. 101), et présenta son rapport au Petit Conseil dans la séance du 24 septembre (*ibidem*, p. 102 à 124).

<sup>2</sup> Berne, dont l’avoyer, Nicolas-Rodolphe de Watteville, était landamman de la Suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

<sup>3</sup> Le général Jean-Victor Moreau (1763-1813), impliqué en 1804 dans le procès de Cadoudal.

<sup>4</sup> Joseph Fouché, duc d’Otrante (1754-1820), bien connu comme ministre de la police sous le Directoire, le Consulat, l’Empire et au début de la seconde Restauration.

en petit frac noir et chapeau rond, au milieu de gens en beaux habits réguliers et brodés de dentelles, ayant le chapeau sous le bras, et une belle bourse qui leur pendait derrière. En un mot, je trouvais le costume de l'ancienne cour, celui que j'avais vu à Paris en 1776, complètement ressuscité, et celui de l'année précédente aussi oublié, au moins aussi complètement étranger que s'il n'eût jamais existé. Tout le monde ouvrait de grands yeux en me voyant. Je paraissais aux yeux des autres bien plus un revenant, quoique mort seulement depuis quelques mois, qu'ils ne me le paraissaient à moi, qui les avais cru enterrés depuis vingt ou trente ans.

Dans ma jeunesse, je craignais singulièrement le ridicule, et regardant comme y prêtant une mise différente de celle de mes voisins, je me serais trouvé très embarrassé au milieu de ce beau monde, ce qui véritablement alors y eût donné lieu. Heureusement, je m'étais aguerri et je fis d'autant plus bonne mine, que véritablement si quelqu'un eût été fondé à plaisanter, c'était moi. Je ne dus pas moins en rentrant à l'hôtel faire chercher le tailleur et toute la suite pour m'affubler de toutes ces belles futilités que j'avais cru ne pas voir reparaître.

Tout le reste était à l'avenant ; on ne pouvait plus se présenter qu'en bon équipage, et non seulement le luxe avait doublé, mais la plupart même des objets de première nécessité avaient augmenté d'une manière étonnante. Les richesses n'étaient cependant pas encore parvenues au point de permettre un grand étalage de bijoux, et je me rappelle de l'œil d'envie avec lequel, dans une des grandes assemblées de Cambacérès ou de Le Brun <sup>1</sup>, les dames examinaient et suivaient une Polonaise qui était chargée de brillants.

Quelque temps après mon retour, les réparations que j'avais fait faire à ma maison étant finies, nous quittâmes celle de mon beau-père pour venir l'occuper, et ayant fait imprimer mes *Mémoires* <sup>2</sup>, je repris un travail auquel j'avais déjà employé une

<sup>1</sup> Charles-François Lebrun (1739-1824), avait été troisième consul avec Bonaparte et Cambacérès.

<sup>2</sup> *Mémoires de Henri Monod, Ancien Conseiller d'Etat, et Membre à vie du Grand-Conseil du canton de Vaud ; renfermant les détails de sa conduite dans la Révolution qui a fait de ce pays un des Cantons de la Suisse ; les principaux Evénemens auxquels il a pris part, et la Comparaison de ce qui est avec ce qui était.* Paris, Levrault, Schoell et Compagnie, rue de Seine S. Germain ; Belin, rue Saint-Jacques, près de S. Yves. 1805. 2 volumes.

partie de mon temps pendant que j'étais établi à Paris, celui de l'histoire de mon pays. Je l'ai faite en quatre volumes assez gros, ce qui est beaucoup trop pour une aussi petite province, et pour une province qui, dans le fond, offre aussi peu de traits dignes de remarque, en sorte que cette histoire ne peut guère intéresser que les habitants de notre canton. Je l'ai en conséquence conservée en manuscrit ; pour l'imprimer, il faudrait la refondre et beaucoup l'abréger ; ce que j'ai fait fournirait de bons matériaux. J'ai souvent eu l'idée d'entreprendre cet ouvrage, l'âge plus que mes autres occupations m'en a empêché, je n'imaginai pas avoir le temps de l'achever. Je l'aurais eu, si je m'y étais mis, lorsque j'en eus la première idée. Ne l'ayant pas fait d'abord, on conçoit que je me suis toujours cru moins en mesure de le faire. C'est surtout sur les anciens temps que devraient porter le plus de retranchements, comme moins intéressants et tenant plus à l'histoire générale. A l'égard des derniers, il faudrait plus se préserver de l'esprit de système, qui tenait à l'esprit de parti, c'est-à-dire à l'exaspération, suite des temps pendant lesquels j'écrivais. Je n'entends pas dire par là que les faits ne soient, je crois, très exacts ; mon observation ne porte que sur les jugements quelquefois peut-être un peu rigoureux que j'ai pu en tirer sans tenir compte des époques<sup>1</sup>.

Je passais ainsi tranquillement mon temps, occupé en partie de ces recherches, ne fuyant pas la société, quoique ne m'y livrant qu'autant qu'il le fallait pour ne pas être remarqué, vivant surtout dans ma famille et n'ayant pas de plus grand plaisir que de parcourir nos beaux environs avec ma femme et mes enfants, lorsque ceux-ci n'avaient rien de mieux à faire.

Désirant cependant n'être pas complètement inutile à la chose publique, je cherchai à former une société de quelques hommes qui, consentant à passer une soirée par semaine sans cartes, voulussent la consacrer à quelque but utile, et j'y réussis. Avant de quitter Lausanne, j'avais voulu faire quelque chose de semblable, mais sur un plan un peu étendu. On m'avait témoigné, pendant que j'étais à Paris à la conférence de 1802 et 1803, l'inquiétude où l'on était que pour détruire la liberté, on

---

<sup>1</sup> Les historiens d'aujourd'hui en jugeront quand ils liront les chapitres concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui paraîtront en appendice à la réédition des *Mémoires*.

ne commençât à rendre celle de la presse tout à fait esclave, et cela avait déjà lieu en partie. On ne voyait que la Suisse organisée en république où l'on pût espérer de pouvoir encore écrire librement, comme cela se faisait en Hollande avant la révolution ; on désirait donc l'établissement d'un journal à Lausanne, qui, sous un titre littéraire, pût glisser des articles dans lesquels l'opinion publique pût un peu se faire entendre. On me promettait, si je pouvais trouver des rédacteurs, de me procurer des correspondances en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne.

Aucun endroit ne semblait mieux placé pour cela que Lausanne, en quelque sorte point intermédiaire entre ces différentes langues, au moins entre trois. Il ne s'agissait que de trouver l'homme propre. Dans ce but, j'y avais réuni quelques personnes qui, sur la première ouverture, parurent on ne peut plus disposées ; seulement, quand il s'agit de l'exécution vinrent les objections ; on prétendit que, pour réussir, il fallait former une société ; on crut devoir la composer d'une quinzaine de personnes ; ces quinze personnes réunies crurent devoir encore s'étendre. J'eus beau représenter qu'on perdait de vue l'objet, que pour faire un journal, ainsi que je l'avais proposé, le premier point était un rédacteur et un entrepreneur, puis quelques hommes de lettres dans le pays pour certains articles, les autres devant arriver d'ailleurs. Que faire plus et appeler tant de monde, c'était embarrasser, loin d'activer, personne ne se croyant tenu à rien et s'en rapportant à ce que ferait son voisin. Je ne fus pas entendu, une nombreuse société se forma, s'appela *Société d'émulation*<sup>1</sup>, nomma son président, son comité, une foule de membres, force associés, oublia le journal, ne fit rien ou à peu près rien, et disparut comme elle avait paru, c'est-à-dire sans qu'on s'en aperçût. Pour moi, je l'avais abandonnée dès sa première séance, prévoyant ce qu'elle deviendrait.

---

<sup>1</sup> La Société d'émulation du canton de Vaud, fondée en 1804, semble avoir vécu jusqu'en 1807. Ses travaux ont été publiés dans les *Notices d'utilité publique particulièrement destinées à faire connaître les travaux de la Société d'émulation du canton de Vaud, relativement à l'Economie publique, rurale et domestique, à l'Instruction, à la Médecine, à la Statistique, aux Antiquités, etc., etc.* Lausanne, A. Fischer et Luc Vincent, 1805-1807, 2 vol. Elle a été en quelque sorte remplacée par la Société vaudoises des sciences naturelles, à laquelle elle transmet tous ses papiers.

Il n'était question de rien de semblable dans la société que j'avais désiré de former à Morges; il ne s'agissait que de s'y occuper d'objets d'utilité locale, et ce qui paraissait devoir en présenter le plus était la mendicité et les pauvres. Nous établîmes une filature de laine, et même une petite manufacture de draps, à laquelle étaient joints un régent et une maîtresse d'écoles, et de concert avec la municipalité, qui concourut avec empressement à cette bonne œuvre, nous réunîmes dans cet établissement tous les enfants pauvres de la ville, chez lesquels on chercha à exciter de l'émulation par différents moyens d'encouragement.

Le zèle qui se manifesta dans les commencements se refroidit sans doute bientôt, comme cela arrive toujours dans ce pays, cependant il dura quelques années et a laissé après lui de bons fruits, l'administration des secours, qui a pris consistance, a conservé une école d'instruction et de travail pour les enfants pauvres des deux sexes, et pourvoit aux besoins des indigents<sup>1</sup>.

Nous nous assemblions un soir par semaine à tour chez chacun des membres; entre autres projets nous conçûmes celui de faire une statistique détaillée du district de Morges; une grande partie des matériaux était recueillie lorsque je quittai; ils ont fourni à celle dont quelques extraits ont paru dans la *Feuille d'agriculture et d'économie du canton*<sup>2</sup> de 1823.

Ce qui, dans ces temps de calme, ne laissait pas que de me donner quelque souci était l'établissement de mon fils. Les années s'accumulaient, il avait passé la vingtième, et il n'avait d'autre occupation un peu importante que celle de mes fonds, qu'il surveillait. De Laharpe vint s'établir quelque temps à Lausanne; il y amena la sœur cadette de sa femme<sup>3</sup>, jeune personne intéressante, qui, à toutes ses qualités, joignait une fortune

---

<sup>1</sup> La fondation de l'« Administration des secours publics » par Monod doit remonter à 1811. Cette société assura l'appointement du régent de l'école des filles jusqu'en 1829, date à laquelle il fut repris en charge par le Conseil communal. Cette fondation existe encore aujourd'hui. (Renseignements obligeamment communiqués par M. Emile Küpfer, qui n'a par contre rien retrouvé sur la filature de laine et sur la manufacture de draps.)

<sup>2</sup> *Statistique du district de Morges*, parue dans la *Feuille du Canton de Vaud ou Journal d'agriculture pratique, de sciences naturelles et d'économie publique, faisant suite aux Feuilles d'Agriculture et d'Economie générale*, tome X, Lausanne, Imprimerie des Frères Blanchard, 1823.

<sup>3</sup> Frédéric-César de la Harpe avait épousé Dorothée-Catherine Boethlingk, de Saint-Pétersbourg.

échue considérable pour notre pays. Quoique mon fils fût encore bien jeune pour se marier, l'occasion me parut cependant si favorable, que je ne pus m'empêcher de désirer qu'il pensât à adresser ses vœux à une demoiselle qui offrait tout ce qu'il pouvait jamais espérer de mieux. Il le comprit lui-même, et ne paraissant pas être rebuté, lorsqu'elle partit pour Paris, où les de Laharpe retournèrent ensuite, j'acquiesçai sans doute à ce qu'il les y suivît, et j'eus la grande satisfaction, ainsi que ma femme, d'apprendre qu'il avait eu le bonheur d'être écouté favorablement. Ce fut le 6 mars 1806 que le mariage de ces chers enfants eut lieu à Paris<sup>1</sup>. Nous n'étions pas là, mais nous ne jouissions pas moins vivement de leur bonheur si étroitement lié au nôtre. Nous eûmes celui de les embrasser le 14 avril suivant ; ils arrivèrent au moment où l'on s'occupait d'illuminations pour la fête de ce jour, qui en devint une bien grande pour nous. Mon fils avait un peu plus de vingt-trois ans ; j'avais toujours été contre un mariage aussi jeune, moi-même je ne m'étais marié qu'aux environs de trente ans ; mais les circonstances durent faire changer mes projets, et encore dans ce cas je dus reconnaître combien l'on doit peu compter sur ceux que l'on se fait ainsi d'avance.

Une recommandation que m'avait souvent faite mon père, et que je ne puis trop répéter à mes petits-enfants, est celle-ci : comme le mariage est la chose la plus importante pour le bonheur, il faut bien prendre garde de ne jamais se laisser diriger en pareil cas par la passion. La première chose à considérer dans l'épouse est la santé morale et physique ; un bon caractère peut sans doute être le fruit de l'éducation, mais la santé de l'esprit et du corps tient souvent au sang, les bons exemples même influent toujours beaucoup sur le caractère. C'est donc ces différents points qu'il faut considérer avant tout, et sur lesquels il importe de prendre d'exactes informations. Il est inutile de s'arrêter sur les tourments d'un ménage travaillé par quelque'un des vices que je signale. Rassuré sur ces points, il faut sans doute aussi calculer les besoins du ménage et les ressources qu'on a pour y pourvoir, et ne se décider qu'en conséquence ; il faut faire

---

<sup>1</sup> Jean-Louis-Emanuel-Henri Monod (1783-1850) épousa Hélène-Charlotte Boethlingk (1784-1849) à l'église Saint-Thomas du Louvre, à Paris, devenant ainsi le beau-frère de Frédéric-César de la Harpe, l'ami de son père.

entrer dans ce calcul la progression du temps, qui fait que si pour l'argent, comme pour autre chose, on n'avance pas, on recule. Je ne parle pas des agréments de l'esprit et de la figure, auxquels on fait toujours assez d'attention. Quant à la naissance, c'est surtout l'éducation qui égalise les conditions et assortit les personnes : on conçoit d'ailleurs que le plus ou moins d'agréments et de désagréments que peut procurer la famille à laquelle on s'allie entre nécessairement pour beaucoup dans la décision à prendre, quoiqu'en dernière ligne sans doute.

Guidé par ma propre expérience, et me rappelant ce qui avait eu lieu lors de mon mariage, il avait été convenu que les nouveaux époux s'établiraient dans leur ménage ; je leur avais donné à choisir ou le second étage de ma maison, ou la petite maison de mon beau-père. Ils préférèrent celle-ci, quoique plus petite et moins commode ; je compris très bien leurs raisons et je ne pus que les approuver ; ils sentirent qu'ils seraient plus chez eux et par là même moins gênés. Ils se donnèrent d'ailleurs du large en faisant un appartement dans le petit bâtiment qui était derrière, et s'arrangèrent là d'une manière fort agréable.

Le 5 janvier de l'année suivante, 1807, fut un nouveau jour de bonheur et nous donna un petit-fils <sup>1</sup>, l'aîné, que Dieu veuille bénir. Je ne comparerai pas le sentiment que j'éprouvai à la nouvelle de la naissance de mon fils avec celui que me causa celle de la naissance d'un petit-fils, parce que je ne m'en rappelle pas assez. Mais celui que j'avais pour mon fils enfant m'est encore assez présent pour que je puisse le comparer avec celui que j'ai pour mon petit-fils ; si tous deux sont fort tendres, ils sont cependant d'une nature différente, parce que, s'ils agissent sur le même individu, cet individu n'est plus à soixante ans ce qu'il était à trente. On voit à ces deux époques la vie sous un tout autre aspect, et cette manière de la voir influe singulièrement sur l'intérêt qu'on prend à ce qui vous arrive. Un jeune père, qui voit encore une longue carrière devant lui, ne voit guère encore dans son fils que le besoin que l'enfant a de lui ; le vieillard voit au contraire dans son petit-fils son bâton de vieillesse et est

---

<sup>1</sup> Henri-Théodore-Nicolas-François Monod, né à Morges le 5 janvier 1807, baptisé à Morges le 26 février ; un de ses parrains fut son grand-père Henri Monod. Officier, député au Grand Conseil, président du tribunal. Mort à Morges le 2 février 1892.

peut-être aussi plus frappé des épines que des roses de la vie ; cela, joint à son âge avancé, explique son plus de faiblesse et sa plus grande indulgence. C'est ainsi que je me rends compte, non de ma tendresse différente pour mon fils ou mon petit-fils, car je ne vois pas trop qu'elle le soit, mais de la manière différente dont je l'ai exprimée, car j'ai beaucoup plus exigé du premier que du second.

Nous nous attachâmes d'ailleurs d'autant plus à ce premier-né que le père et la mère, ayant dû aller arranger leurs affaires en Russie, nous le laissèrent pendant l'absence assez longue qu'ils y firent. Ce fut à cette époque que se conclut le mariage de ma chère fille, son choix prouva son bon esprit et la solidité de son caractère. Elle eût pu vraisemblablement épouser un jeune homme d'une figure agréable, très bon enfant, d'une de nos meilleures familles, qui a malheureusement péri étant officier, mais elle avait distingué un homme qui, s'il était d'un extérieur moins agréable, marquait par ses connaissances, ses talents et son esprit, et le bonheur qu'elle goûte avec Mazelet a bien justifié son choix <sup>1</sup>.

Je ne m'arrête pas sur la naissance de son premier-né et de ses autres enfants, au nombre de quatre <sup>2</sup>, non plus que sur celle des trois autres enfants de mon fils <sup>3</sup>. Je ne pourrais répéter pour chacun ce que j'ai dit sur le premier. J'observe d'ailleurs que, plus je me rapproche du temps où je suis, moins je me sens entraîné à parler des détails, soit qu'ils s'impriment moins dans ma vieille tête, soit que les envisageant comme étant encore en quelque sorte du temps présent, ils n'aient pas encore acquis

---

<sup>1</sup> Sophie-Jeanne-Elisabeth Monod, née à Morges le 27 janvier 1786, morte à Morges le 18 février 1848, épousa à Tolochenaz, le 19 septembre 1809, Jean-David Huc-Mazelet, docteur en médecine, né à Morges le 12 juillet 1773, mort le 22 janvier 1843, à Morges.

<sup>2</sup> Jean-Jaques-Henri-Auguste Huc-Mazelet, né à Morges le 20 juillet 1811, mort à Lausanne le 20 mai 1869, docteur en médecine ; Marie-Anne-Henriette, née à Morges le 9 avril 1813, morte à Morges le 12 novembre 1871 ; Marie-Alexandrine, née à Morges le 24 juin 1814, morte à Morges le 25 février 1835 ; Esther-Marie-Louise, née à Morges le 5 août 1817, morte à Tolochenaz le 6 octobre 1893 ; elle avait épousé en 1860 Samuel-Charles-Robert-Jean-James Gordon ; Henri-Auguste-Alexandre, né à Morges le 13 octobre 1822, mort à Morges le 19 juillet 1847. (Voir J. P. ZWICKY VON GAUEN, *Almanach des familles suisses*, tome II, Zurich 1947, p. 250 sqq.)

<sup>3</sup> Hélène-Marie-Esther-Sophie-Frédérique, née à Morges le 27 septembre 1810, morte à Morges le 13 février 1812 ; Gustave-Constantin-Marc-Henri, né à Morges le 3 janvier 1813, mort le premier octobre 1830 ; Fédor-Frédéric-Théodore, né à Morges le 12 août 1815, mort à Morges le 8 octobre 1818.

cette espèce de mystère qui semble donner de l'importance au temps passé. Deux des enfants de mon fils apportèrent quelque nuage à notre bonheur par leur mort, l'un, une fille, était charmante, l'autre, un cadet, annonçait un caractère bien prononcé et beaucoup de naturel <sup>1</sup>. En général, et je ne puis trop en bénir la Providence, mes petits-enfants s'annoncent tous de la manière la plus heureuse, et promettent de douces jouissances à leurs parents, qui de leur côté pourvoient à leur éducation de la manière la plus sage. Que le bonheur, la paix et l'union, sans lesquels le bonheur ne pourrait exister, les accompagnent tous et toujours, eux et les leurs !

Mes deux enfants établis ainsi de manière à me promettre l'avenir le plus heureux pour eux, mon pays calme et tranquille, n'ayant plus rien à désirer, et ne faisant plus besoin à personne, je pouvais dire comme Siméon : « Laisse-moi désormais aller en paix. » Sans le désirer sans doute, ni le craindre, mes jours coulaient dans une douce sérénité, et coulaient d'autant plus rapidement que rien ne les troublait, lorsqu'ils le furent bientôt de nouveau, toujours par la politique.

Il était arrivé dans notre gouvernement ce qui n'a que trop souvent lieu dans les gouvernements démocratiques, et ce qui s'y renouvelle maintenant (1824) <sup>2</sup>. Quelques démagogues, masquant sous l'apparence de patriotisme leurs petites vues particulières, dirigeaient les élections, de manière que les places étaient en grande partie données à l'intrigue plutôt qu'au mérite. De là incapacité dans un grand nombre de fonctionnaires, partialité dans les décisions, retard dans l'expédition des affaires, et un assez grand mécontentement général. Quelques-uns de mes anciens collègues du Petit Conseil, espérant que, si j'y rentrais, mon appui contribuerait à leur rendre l'influence qui leur échappait, m'en avaient déjà inutilement pressé à chaque vacance qui s'y était faite ; mais, en étant survenue une en 1810 ou 11 <sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Hélène-Marie-Esther-Sophie-Frédérique et Fédor-Frédéric-Théodore. Voir la note précédente.

<sup>2</sup> Commencée le 1<sup>er</sup> septembre 1822, la rédaction de ses « Souvenirs » par Henri Monod s'est étendue sur deux ans environ, puisqu'il écrivit ces pages en 1824 seulement.

<sup>3</sup> Le membre du Petit Conseil que devait remplacer Monod est Louis Lambert, d'Yverdon, mort à Lausanne le 28 mars 1811.

ils s'effrayèrent de la personne désignée pour remplaçant, et je ne pus disconvenir que le choix ne dût singulièrement augmenter le mal dont on se plaignait. Comme je devais l'empêcher en me présentant, et qu'on ne voyait que ce moyen, je dus céder. J'y consentis d'autant plus que mon fils se chargeait de mes fonds, et qu'au moyen d'un bon cheval je pouvais aller et venir avec assez de facilité, et, en ayant un simple pied-à-terre à Lausanne, je pouvais conserver mon ménage à Morges. Me voilà donc de nouveau lancé dans les affaires publiques<sup>1</sup>. Je ne prévoyais pas tout le tourment qu'elles devaient encore me donner.

Avant ma rentrée dans le Petit Conseil, j'avais été chargé de deux missions par le gouvernement, l'une à Bâle<sup>2</sup>, l'autre à Paris. Je ne parlerais pas de la première, qui consista à aller renouveler un traité pour les sels de France avec l'agent de la Compagnie de l'Est, sans un accident qui me causa une vive inquiétude. J'avais mené ma femme avec moi ; au retour, le voiturier s'étant arrêté un instant à Fraubrünnen, ma femme descendit à l'auberge ; j'étais resté dans la voiture ; tout à coup j'entendis des cris qui me firent sauter dehors. S'amusant à caresser un enfant au-dessus de l'escalier, et ne croyant pas être si près de la première marche, elle tomba et roula jusqu'au bas. J'arrivai comme on la relevait ; on peut juger de ma frayeur. Elle ne se plaignait essentiellement que du bras, qu'elle crut avoir cassé ; je reconnus bientôt qu'il ne l'était pas, mais, ce qui était peut-être plus fâcheux, il était horriblement foulé et

---

<sup>1</sup> C'est le 9 avril 1811 que Monod fut réélu membre du Petit Conseil par le Grand Conseil.

<sup>2</sup> En fait la mission à Bâle, comme il a été dit ci-dessus (p. 4), est postérieure à la mission à Paris. Mais l'erreur de Monod est compréhensible. Le 10 juin 1806, le Petit Conseil avait déjà décidé d'envoyer Monod traiter à Bâle avec l'agent de l'administration des sels de l'Est ; Monod, alléguant que la délégation à la Diète, qui siégeait à Bâle, pouvait se charger de cette mission, avait refusé ; le Petit Conseil s'était incliné, et les rapports concernant cette affaire en 1806 n'émanent pas de Monod. (A. C. V., *Registre des délibérations secrètes du Petit Conseil*, vol. 3, *passim*.) Mais, peu après le retour de Muret et de Monod de leur mission secrète à Paris, dont il sera question plus bas, le 5 novembre 1810, le Petit Conseil demanda à Monod de se rendre à Bâle pour y conclure le traité sur les sels dont les préliminaires avaient été fixés à Paris. Après avoir d'abord refusé, Monod accepta et se mit en route le vendredi 9 novembre ; le 15, il écrivait de Bâle au Petit Conseil que le traité était conclu. (A. C. V., *Plumitif du Petit Conseil*, séances des 5, 6, 7, 8, 10, 17 et 19 novembre.) Nous avons été grandement aidés dans nos recherches dans les archives du Conseil d'Etat par M. Louis Bovey, de la Chancellerie, à qui nous exprimons notre vive reconnaissance.

enfla bientôt considérablement ; n'étant pas à portée de secours, il fallut aller comme on put jusqu'à Berne, où on la soulagea par des fomentations, mais elle souffrit longtemps, et ne fut complètement rétablie que par des bains de *bouillon de tripes*, qui firent l'effet le plus prompt et le plus merveilleux, remède simple, que je consigne ici pour le recommander en cas d'accidents semblables. Il suffit de baigner pendant environ une demi-heure ou une heure, matin et soir, la partie souffrante dans un bain tiède de ce bouillon pour voir au bout de peu de jours disparaître toute enflure et toute douleur.

Je fis l'autre voyage à Paris avec M. Muret<sup>1</sup>, membre du Petit Conseil, et pour la première fois je partis sans ma femme ; ce fut avec d'autant plus de regret que j'étais malade. J'avais pris à Bossey, chez ma cousine Rath<sup>2</sup>, où nous passâmes quelque temps, une fièvre qui me tint assez longtemps, causa quelque inquiétude, et causa à mon tempérament un premier échec sensible. Depuis l'âge d'environ quarante ans, il s'était très fortifié jusqu'à cette époque que j'approchais de la soixantaine. J'avais eu d'ailleurs un grand chagrin, cette même année en 1810, je venais de perdre ma sœur<sup>3</sup>, après une maladie assez longue et douloureuse. Nous avions toujours vécu dans une union vraiment fraternelle, elle m'aimait moi et mes enfants plus qu'elle-même, et me laissait ainsi l'ancien de la famille. Je n'étais donc rien moins que bien disposé pour ce voyage de Paris, aussi ne le fis-je qu'à mon corps défendant ; mais c'était l'époque où, une députation nombreuse de la petite république valaisanne ayant été appelée à Paris, on s'attendait à la réunion de cette vallée à la France, et l'on craignait que l'on ne voulût étendre cette fatale mesure à notre pays<sup>4</sup>. Envoyés sous je ne

---

<sup>1</sup> Jules Muret (1759-1847) était précisément en 1810 le président du Petit Conseil.

<sup>2</sup> Esther-Françoise-Augustine Monod (1764-1844), fille de Benjamin Monod et de Jeanne-Salomé Perronet, donc cousine germaine d'Henri Monod ; elle avait épousé à Saint-Pétersbourg, le 12 décembre 1794, le général Charles de Rath (1766-1819).

<sup>3</sup> Marie-Françoise Monod, baptisée à Morges le 22 juillet 1747 ; elle mourut à Morges le 20 juin 1810.

<sup>4</sup> L'annexion du Valais à l'Empire français par Napoléon fut réalisée par le décret du 12 novembre 1810.

sais plus quel autre prétexte<sup>1</sup>, nous l'étions dans le fond pour tâcher de connaître un peu ce qui se passait et de détourner si possible le coup, dans le cas où nous serions menacés.

Je ne pourrais exprimer le sentiment pénible que j'éprouvai en arrivant sur les boulevards du Temple, il me semblait m'y voir promener avec ma femme et mes enfants, comme cela m'était si souvent arrivé, et voilà, je me trouvais seul au milieu de ce brouhaha à cent lieues d'eux tous. Les réflexions les plus tristes m'assailirent, à la vérité je n'étais pas bien, mais si le reste de mon séjour ne fut pas si noir, en général il ne fut pas gai ; je m'en tins aux affaires, sans me livrer aux distractions qu'offre cette grande ville.

Quoique les affaires d'Espagne eussent commencé à faire pâlir l'étoile de Bonaparte, sa cour était au plus haut point de splendeur ; c'était l'époque de la grossesse de Marie-Louise. Je n'avais pas vu cette cour depuis le Consulat ; il y avait un saut immense, elle était vraiment très brillante. Le jour que nous fûmes présentés, nous nous trouvâmes par hasard placés à côté du prince de Metternich, qui était venu alors à Paris, et du prince de Stahremberg, qui y était ambassadeur. Bonaparte circulait dans l'intérieur du cercle ; arrivé à nous, il nous demanda si nous étions bien avec les Bernois ; nous assurâmes que oui. « S'ils remuent, ajouta-t-il, j'entre en Suisse avec soixante mille hommes ; on parle de guerre avec la Russie ; si elle avait lieu, j'ai assez d'autres troupes pour la soutenir<sup>2</sup>. » Cette boutade, quelque bienveillante qu'elle parût être pour nous, nous fit

---

<sup>1</sup> Les quatre points mentionnés comme faisant l'objet de cette mission à Paris, lorsque la décision en fut prise par le Petit Conseil, le 4 août 1810, sont les suivants : 1° la conclusion du traité pour l'achat de sels de la France ; 2° la liquidation de la dette Catoire et Co. ; 3° les négociations relatives aux postes ; 4° les anciens soldats du canton pensionnés de la France. Ces quatre affaires servaient en fait à dissimuler la raison secrète de la mission, telle que la décrit Monod, et telle que la mentionne le rapport présenté par Muret et Monod, à leur retour, les 2 et 3 octobre 1810, « sonder l'opinion du Gouvernement français sur ce qui peut concerner le Canton de Vaud, et de faire leurs efforts pour éclairer cette opinion ». (A. C. V., *Registre des délibérations secrètes du Petit Conseil*, vol. 4, *passim*, notamment p. 213 et 246 à 260.)

<sup>2</sup> Le rapport mentionné à la note précédente rapporte comme suit les paroles de Napoléon : « J'ai appris avec plaisir que votre Canton est bien administré. — Cela va bien. — Sur vos frontières, une surveillance exacte est exercée, j'ai des rapports satisfaisans. — Soyez tranquilles, je protégerai toujours votre pays. — Il faut s'attacher à l'Acte de Médiation, c'est la charte de la Suisse, malheur à qui s'en écarterait, il faut le suivre de bonne foi. — Si jamais Berne voulait reprendre le Canton de Vaud, j'irais là, je prendrais toute la Suisse, dites-leur ça. » (*Ibidem*, p. 259.)

peut-être plus de peine qu'au colonel De Luternau<sup>1</sup>, qui était là envoyé de la part du landamman au sujet des capitulations. L'apostrophe, au reste, ne s'adressait sûrement ni à lui ni à nous, mais aux ministres autrichiens qui nous touchaient, et qui, lorsqu'en continuant le tour il passa devant eux, se baissèrent jusqu'à terre. Ils ont bien pris leur revanche, et l'on peut dire que l'excessive humilité qu'ils témoignaient alors, annonçait assez ce qu'ils feraient, si une fois ils prenaient le dessus.

A voir cet homme au milieu de ce peuple de courtisans, il avait vraiment l'air d'être né pour commander et eux pour obéir. A la parade où nous fûmes ensuite, appuyé contre une borne vers l'escalier des Tuileries, environné de tous ses maréchaux chapeaux bas, il fit mouvoir sans bouger, sans paraître rien voir et voyant tout, douze à quinze mille hommes, comme un petit officier ferait mouvoir son peloton. Dans ces troupes, il y en avait de toutes les nations, Polonais, Allemands, Suisses, Hollandais, Portugais ; il harangua ces derniers ; un vieux général, ventre à terre, traduisait sa harangue, qui se terminait par des vivats.

Il était impossible d'approcher cet homme sans être étonné, et de voir la manière dont se prosternait tout ce qui l'entourait sans se sentir révolté.

Nous fûmes aussi présentés à l'impératrice, qui, quoique fille d'empereur, était plus embarrassée que son mari, et n'en était peut-être que plus intéressante.

Le président de la commission chargée des affaires du Valais était Rœderer<sup>2</sup>, qui, connaissant assez peu ce pays, et pensant que je pourrais lui donner quelques renseignements à ce sujet, m'accueillit fort, et m'invitait toutes les fois qu'il donnait à dîner à la députation valaisanne. J'eus occasion de voir chez lui quelques hommes intéressants, entre autres Arnaut<sup>3</sup>, le poète, dont j'eus beaucoup à me louer ; le fameux cardinal Mauri<sup>4</sup> ; je m'y étais rencontré déjà en 1803 avec l'abbé Morelet<sup>5</sup>. J'eus lieu de me convaincre qu'il n'était pas question de nous ; Roederer

---

<sup>1</sup> Rudolf-Samuel-Karl de Luternau (1769-1849).

<sup>2</sup> Pierre-Louis Roederer (1754-1835).

<sup>3</sup> Antoine-Vincent Arnault (1766-1834).

<sup>4</sup> Jean-Siffrein Maury (1746-1817), cardinal, nommé archevêque de Paris par Napoléon.

<sup>5</sup> L'abbé André Morellet (1727-1819), économiste et encyclopédiste.

et le comité, qui, par parenthèse, était composé d'un Florentin, le prince devenu le comte Corsini <sup>1</sup>, et d'un Flamand <sup>2</sup>, le comité, dis-je, finit par être d'avis que, moyennant certains arrangements pris avec le Valais, on pouvait parvenir au but que se proposait la France sans le réunir ; il en avisa la députation de ce pays, qui, toute contente, se disposait à partir, lorsqu'au lieu d'adopter le projet, Bonaparte ordonna la réunion.

Les six à sept ans pendant lesquels je n'avais pas vu Paris y avaient ajouté plus d'embellissements que plusieurs siècles antérieurs. Je ne trouvai pas d'aussi grands changements dans le reste. La cour, sans doute, était beaucoup plus brillante, on avait cherché à y ramener toutes les anciennes habitudes, et le ton de la servilité entre autres y avait complètement remplacé le reste de républicanisme qu'on apercevait encore dans la cour des consuls. Mais en ville, on avait assez conservé son franc parler, et si le luxe avait augmenté, dans la toilette des femmes surtout, le costume des hommes était resté assez simple, et leurs manières n'avaient guère changé. Le nombre des équipages avait sans doute beaucoup augmenté, il n'était pas encore au point d'encombrer les rues, comme je l'avais vu sous l'ancienne cour.

Jamais je n'avais quitté Paris avec autant de plaisir, je m'y trouvais perdu, et en partant je crus lui avoir dit adieu pour toujours.

Ce fut bientôt après mon retour que je rentrai dans le Petit Conseil. Je pus me convaincre que les plaintes sur la lenteur des expéditions étaient bien fondées ; ce trait peut en donner l'idée : dans le tas de papiers arriérés que je trouvai dans le département de justice et police, dans lequel j'entrai, il y en avait un qui y avait été renvoyé pour examen par le Petit Conseil pendant que j'y étais, c'est-à-dire en 1803, et sur lequel était inscrit de ma main : *pressé*. En 1810, on n'y avait pas répondu. Peu après ma rentrée, sur trois membres du Petit Conseil qui sortaient, deux ne furent pas réélus <sup>3</sup>, l'un, entre autres, d'autant

---

<sup>1</sup> Thomas, prince de Corsini (1762-1856), créé comte par Napoléon en 1809.

<sup>2</sup> Benoit-Joseph Holvoet (1763-1838), maître des requêtes au Conseil d'Etat (1810), préfet de la Loire (1812-1814).

<sup>3</sup> Ce sont Jean-François Fayod, de Bex (1752-1824), et Béat-Ferdinand Testuz, de Villette, pasteur avant d'être membre du Petit Conseil, né en 1747, mort à Nyon le 9 juin 1829.

plus méritoirement qu'il n'aurait jamais dû y entrer. Ils furent remplacés par deux hommes aussi bien famés que grands travailleurs <sup>1</sup>. On m'attribua ce changement, qui fut très avantageux ; j'y contribuai de mon mieux ; mais je dus bientôt reconnaître ce dont je ne doutais pas, puisque cette opinion avait été une de celles qui m'engagèrent à quitter le Petit Conseil en 1803, je dus bientôt reconnaître que l'homme revêtu du pouvoir ne tarde pas à se voir environné de défiance, quelque persévérant qu'il soit dans les principes qui le lui ont fait donner. L'influence que j'eus toujours, dans les commencements et à chaque crise, s'affaiblissait à mesure et finissait par devenir nulle dans les temps ordinaires ; j'aurais été le premier à y applaudir, si c'eût été tant mieux pour les affaires publiques, ou qu'elles n'y eussent rien perdu, car il est toujours fâcheux de voir un individu prendre une influence suivie et trop marquée dans l'Etat ; mais l'on ne peut disconvenir que les vices que l'on reprochait à notre administration, lorsque je rentrai, ne gagnent de plus belle, et qu'ils ne soient dus comme alors à nos élections, par là même à la perte de l'influence que mes amis et moi pouvions y avoir par nos avis.

Mon nouveau genre de vie avait l'avantage de me procurer une occupation qui me distraisais sans me fatiguer, mais lorsque, rentré le soir, je me trouvais seul, je n'étais plus environné de ce qui dans le fond fait le principal agrément de la vie, d'autres soi-même à qui on communique ses pensées, et qui vous procurent une douce société avec laquelle on n'éprouve pas plus de gêne que si on était seul. Dès que j'avais un moment, j'allais retrouver mon chez moi, j'y passais régulièrement la soirée du samedi, tout le dimanche et ordinairement le lundi. Ma femme venait de temps en temps me donner quelques jours, au moyen de quoi ma vie passait encore d'une manière assez agréable et tranquille ; de nouveaux orages vinrent la troubler de nouveau.

Je ne rappellerai pas ici tous les tourments que me causèrent les dangers auxquels mon pays fut exposé, et surtout le rôle peu honorable que joua la Suisse dans ces temps de crise, tandis qu'avec un peu de patriotisme elle pouvait en jouer un si glorieux.

---

<sup>1</sup> David-François-Rodolphe Clavel, d'Aigle (1767-1837) ; et César Soulier, de Nyon (1763-1830).

J'ai parlé de toutes ces misères ailleurs <sup>1</sup> ; ce fut une des époques les plus pénibles de ma vie que celle que je passai à Zurich en 1813, 14 et 15. Il faudrait avoir été témoin de l'hypocrisie, de la ruse, des bassesses, de l'insolence, de la lâcheté, de la corruption, en un mot, de toutes les passions viles et honteuses qui s'y agitaient, pour se faire une idée de ce qui se passait dans un cœur comme le mien, brûlant d'amour pour son pays et pour son honneur. Ma consolation et mon soutien étaient la considération et l'estime dont m'entouraient mes compatriotes, et que ne pouvaient même me refuser ceux dont je combattais les odieuses menées. Si seulement l'on pouvait espérer de ne plus voir se renouveler la déplorable conduite que tinrent alors les Suisses ; mais il est bien à craindre que ce ne soit en vain qu'on ait travaillé à rajeunir la Confédération helvétique, le corps serait encore sain, le mal est à la tête.

L'orage passé, je me croyais au port ; après avoir rempli la charge de landamman <sup>2</sup>, qui m'astreignait à vivre en ménage à Lausanne, je repris le genre de vie que j'avais eu avant 1814. Ma femme s'était établie de nouveau à Morges, j'y avais arrangé ma maison de manière à en faire un séjour des plus agréables ; mon fils avait laissé à sa sœur la petite maison de mon beau-père et occupait mon second étage, qui le rapprochait plus de son train de campagne. J'allais et je venais comme auparavant, ou ma femme et mes enfants venaient me voir ; mon petit-fils, l'aîné, était en pension près de chez moi pour suivre le collège <sup>3</sup>. J'attendais ainsi tranquillement l'heure, qui ne pouvait tarder, de mon repos éternel, lorsque l'événement le plus douloureux vint bouleverser le reste de mon existence. Mon domestique venait me chercher tous les samedis et je partais de manière à arriver pour l'heure du dîner.

Le samedi 6 mai 1820, il vient comme à l'ordinaire, il me dit avoir laissé toute ma famille, ma femme entre autres, bien ;

---

<sup>1</sup> Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Confédération en 1815*, encore inédits, mais qui doivent paraître prochainement.

<sup>2</sup> Monod fut élu landamman pour quatre ans en 1814, alors que Pidou l'était pour deux ans ; Monod fut effectivement en charge comme landamman en 1815, du 31 janvier au 31 décembre et du 1<sup>er</sup> juillet 1816 au 30 juin 1817.

<sup>3</sup> Le jeune Henri Monod était élève du Collège académique de Lausanne depuis 1819 ; dans le catalogue imprimé en mai 1819, il figure dans la seconde volée de la première classe.

le temps était superbe ; je pars tout content, je monte précipitamment et j'entre dans le couloir qui conduit à la bibliothèque, ma femme vient et m'y rencontre, je l'embrasse, elle avait l'air tout dolent, elle éprouvait des douleurs d'entrailles assez violentes. Nous crûmes que c'était une crampe d'estomac, à laquelle elle avait été une fois assez sujette, et qui depuis quelque temps avait reparu trois ou quatre fois. Nous fûmes quelque temps dans la chambre à manger, où le dîner nous attendait. Les douleurs augmentaient plutôt et ne diminuèrent pas, malgré d'assez abondantes évacuations naturelles.

Ma fille vient sur les entrefaites, lui fait prendre de ces petits remèdes adoucissants qu'on a sous la main, eau de fleurs d'orange, etc. Rien ne fait. Je fais chercher son mari <sup>1</sup>, qui en ordonne de plus actifs. On la met au lit, le mal semble redoubler, on a recours aux sangsues, à la saignée, qu'elle redoutait si fort, aux bains ; le calme ne peut revenir, toute la nuit et le lendemain les souffrances continuent, je fais chercher à Lausanne de la glace et Mayor <sup>2</sup>, tout fut inutile ; le soir, vers les dix ou onze heures, elle semble plus tranquille et s'assoupit, je vais me coucher ; hélas ! c'était l'assoupissement de la mort ; le lendemain vers les six heures, je rentre, elle touchait à son dernier moment, et mourut un instant après. Elle n'avait plus souffert depuis moi, et était restée assoupie. Dans une quarantaine d'heures, elle passa d'un état de santé qui promettait une longue vie dans les bras de la mort <sup>3</sup>.

Me voilà donc seul de nouveau, cette idée me frappa d'autant plus, qu'ayant dix ans de plus, jouissant d'une santé moins forte, je n'avais jamais supposé pouvoir survivre à ma femme. Combien elle fut déchirante, la rupture de ce doux lien qui subsistait depuis trente-neuf ans ! Encore quinze jours auparavant, nous avions passé une heure ou deux d'une manière si douce sur le banc à l'angle de la petite terrasse des bains, en face du Mont-Blanc, à repasser notre vie et parler de notre bonheur ; ce fut à peu près le dernier moment de celui que

---

<sup>1</sup> Le docteur Huc-Mazelet.

<sup>2</sup> Le docteur Mathias Mayor (1775-1847), chirurgien de l'Hôpital cantonal à Lausanne.

<sup>3</sup> Marie-Eléonore Monod, née Bourgeois, mourut à Morges le 8 mai 1820, à l'âge de cinquante-sept ans et demi.

nous devions goûter ensemble ; je ne revois jamais ce banc sans un sentiment de tristesse qui n'est pas pénible.

Dans les premiers instants, il me semblait la voir autour de moi, comme si c'était moi qui fusse mort ; je la voyais distraire sa douleur en s'occupant de rendre à mes restes inanimés tous les soins qu'elle savait avoir eu du prix à mes yeux. Je cherchai à faire ce qu'elle eût fait, éloignant d'elle toutes ces images lugubres de destruction, j'environnai son lit et j'ornai sa chambre de fleurs, je croyais la voir reposer tranquillement, elle ne semblait pas m'être encore ravie, je prolongeais ainsi le temps où elle allait l'être tout à fait. Quand l'instant arriva, l'idée que je ne pouvais tarder à la rejoindre fut ma principale consolation. J'en avais sans doute beaucoup d'autres, que peu de personnes dans mon cas ont, il était impossible de trouver plus de satisfaction que je n'en trouvais dans les attentions, les soins, la manière d'être de mes enfants et mes petits-enfants ; je n'ai pas oublié, entre autres, que, dans les premières semaines de mon retour à Lausanne, mon petit-fils Henri, encore bien jeune, puisqu'il y était au collège, venait tous les soirs me tenir compagnie, et se promener en tête à tête avec moi, ce qui me touchait d'autant plus, qu'étant d'un caractère assez froid et peu expansif, j'avais craint qu'il ne manquât de sensibilité.

Mais ces vieilles habitudes entre mari et femme, cette entente muette qui en naît, qui fait que sans s'expliquer et sans qu'on le demande on comprend réciproquement ses moindres désirs, ses plus légers besoins, tout cela et tant d'autres choses ne peuvent être remplacées par qui que ce soit. Si la mort d'un enfant est plus douloureuse pour le chef de famille que celle de sa femme, ce n'est pas par rapport à lui et à son existence individuelle, c'est, je crois, par rapport aux siens et à leurs nécessités

Je pensais devoir suivre d'autant plus près ma femme que j'étais dans ma soixante-huitième année, et que dans ma famille on ne passe guère soixante-dix ans ; ma santé d'ailleurs n'était pas bonne, et déjà depuis quelques années un poids et une douleur au côté gauche semblaient m'annoncer l'approche de la destruction. Cependant, me voici dans ma soixante et douzième année <sup>1</sup>, il y a plus de quatre ans que j'ai perdu la moitié de moi-même,

---

<sup>1</sup> Ces mots ont été écrits en 1824, après le 8 mai.

et je suis encore là, et si le mal a fait du progrès, je ne m'en ressens pas autrement, en un mot je vis.

J'ai abandonné à mes enfants mes propriétés, le soin de mes affaires, sauf à m'en rendre compte, et à y rentrer si une fois cela pouvait me convenir, ce qui ne sera pas sans doute. Je leur ai expliqué les arrangements qui devaient avoir lieu définitivement entre eux, quand je ne serais plus, et ils en sont d'accord. Ils m'ont monté mon petit ménage à Lausanne, où je me suis confiné avec mon petit-fils l'aîné, qui y suit ses études, et où je ne me distrais que par les occupations que me donnent les affaires publiques. Cela et ce qui regarde mes chers enfants exceptés, tout le reste est déjà à peu près mort pour moi. La société et ses plaisirs, qui ne me plaisaient plus guère du vivant de ma femme que parce que je les partageais avec elle, et que ses jouissances étaient les miennes, m'attristent maintenant et me fatiguent plutôt qu'ils ne me distraient ; j'y suis devenu étranger ; la musique, entre autres, qui me rappelle si vivement ces petits concerts de famille auxquels nous nous plaisions si fort, la musique et les airs qu'y chantaient nos enfants, font involontairement couler mes larmes en abondance. Je ne procure plus d'agrément au monde, il ne m'en procure plus par cela même. Je ne trouve plus de plaisir que dans celui que je puis faire, et si je me sentais complètement inutile, il me semble que je serais bien malheureux. Aussi, redouté-je au delà de ce que je puis l'exprimer de parvenir à cet état de vieillesse ou de caducité où, ne faisant plus que végéter et ne pouvant plus rien par soi-même, on est à charge et l'on fatigue tout ce qui vous environne.

Maintenant si, rejetant un coup d'œil en arrière, je récapitule en gros ce qui s'est passé dans le cours de ma vie, je trouve des siècles d'après les événements, et quelques années d'après l'apparence qu'à mes yeux a le temps qui s'est écoulé.

Ainsi les mœurs ! Quelle différence entre la manière de vivre de mon enfance et celle de mes vieux ans ; le moindre de nos artisans vit peut-être aussi bien aujourd'hui, si ce n'est mieux, que la plupart de nos ménages aisés d'alors ; ce qui était économie dans ce temps-là serait maintenant avarice, et l'on regarde presque comme nécessité ce qui chez nos pères eût passé pour un luxe pernicieux. Y avons-nous gagné, y avons-nous perdu ?

La vérité est, ce me semble, que les vertus et les vices ont changé avec les mœurs ; nous avons moins des vices grossiers et brutaux de nos ancêtres, moins aussi de leur caractère vigoureux et prononcé. Sur le tout, cependant, il ne me paraît pas douteux que nous avons gagné, l'humanité en général est plus heureuse ; il est seulement à craindre que, dans les moments de crise, moments rares à la vérité, mais qui dans ces temps-ci menacent encore, l'homme de nos jours ne se montre moins bien que ne l'eût fait celui des jours de nos pères, quoiqu'on puisse dire que les derniers événements semblent, pour ce qui regarde notre pays, avoir démontré le contraire. Nous avons mieux agi en effet pour procurer l'indépendance de notre canton que ne le firent nos ancêtres dans des circonstances approchantes, et nous le devons sans aucun doute aux lumières de l'époque, qui avaient mieux éclairé sur les vrais intérêts.

Si des mœurs nous passons aux sciences, quels pas immenses elles ont faits encore pendant cette période de soixante-dix ans ! Sans parler des inventions nouvelles et des progrès qu'elles ont procurés à l'industrie, par là même aux commodités de la vie ; sans parler de ces découvertes qui semblent avoir en certains cas réalisé les rêves de la féerie, en ne s'en tenant qu'au commerce et à la géographie, je me rappelle que dans ma jeunesse un voyage autour du monde était réputé la chose du monde la plus extraordinaire, et on ne voyait rien au-dessus de celui de lord Anson<sup>1</sup> ; aujourd'hui de simples maisons de commerce font des armements semblables, qui alors n'étaient que des entreprises nationales ; aujourd'hui, l'Amérique paraît plus rapprochée que ne l'était jadis l'Angleterre, et ainsi de toutes les autres parties du globe ; à peu près tous les peuples se connaissent et sont pour la plupart moins étrangers les uns aux autres que ne l'étaient ci-devant ceux qui se touchaient.

Il est résulté de là que des événements, qui anciennement n'auraient intéressé en quelque sorte qu'une circonscription assez bornée de pays, ont fini dans l'époque dont nous parlons par se faire ressentir sur tout le globe, et quels événements !

---

<sup>1</sup> Lord George Anson (1697-1762) avait fait le tour du monde en 1740-1744. Le récit de ce voyage, *A voyage round the World*, parut en 1748 et eut un succès considérable. Il est traduit en français à Amsterdam en 1749 déjà, et une seconde édition française sort à Genève en 1750, celle qu'aura lue Monod sans doute.

C'est surtout ce qui a donné aux soixante-dix ans de ma vie quelques siècles d'existence. En effet, j'ai vu dans cet espace de temps se détruire, s'élever, se redétruire, se relever une foule d'Etats, de royaumes, de républiques, de peuples nouveaux. J'ai vu la liberté, aux prises avec le despotisme et l'anarchie, faire paraître les plus beaux, les plus grands caractères, et les monstres les plus atroces, d'admirables traits de vertu et de courage, et les plus dégoûtantes horreurs. J'ai vu cette terrible commotion parcourir la terre, envelopper par là même mon petit pays, j'en ai été atteint, j'ai eu à me débattre au milieu de tout ce fracas, et grâces en soient rendues à la divine Providence, non seulement me voici échappé sain et sauf de la tempête, mais ce qui mérite surtout notre plus vive reconnaissance, mon pays jusqu'à présent l'est aussi. Bien plus, il sort de la lutte, non plus sujet d'une partie de ses anciens concitoyens de l'Helvétie, mais leur égal, libre et indépendant comme eux : de mon côté, j'en sors avec la conscience de n'avoir jamais sacrifié son intérêt au mien, avec la conscience pure, récompensée par ma satisfaction intérieure, par quelque considération dont je jouis chez mes concitoyens, et par le bonheur de voir mes enfants tranquilles, et heureux dans un état et des dispositions qui ne me laissent rien à désirer.

Hé bien ! toutes ces choses si nombreuses, si grandes, si importantes, telles qu'un grand nombre de siècles n'en avaient pas vu de semblables, toutes ces choses qui si souvent me paraissaient se traîner si longuement sous mes yeux me paraissent maintenant avoir passé comme un éclair, tant est courte la vie même la plus longue ! C'est ce que mes chers petits-enfants ne peuvent se persuader, et ce qu'on n'imagine pas à leur âge. Mais un temps viendra, j'espère pour eux, où ils reconnaîtront par eux-mêmes ce que leur dit ici leur vieux grand-père. Puissent-ils aussi alors comme lui attendre avec calme et résignation, sans crainte comme sans impatience, la fin d'une carrière qu'ils auront remplie avec honneur !

Dans ce but, je les invite à prendre pour règle invariable de leur conduite cette maxime, dont l'expérience m'a fait sentir la vérité, c'est que le véritable moyen d'être aussi heureux sur cette terre qu'on peut l'être, c'est d'être aussi utile aux autres qu'on le peut, et de chercher à rendre heureux tout ce qui vous

environne. C'est la semence qu'on jette en terre, qui décuple au moins le sacrifice qu'on a l'air de faire, non par la reconnaissance, qui n'a pas toujours lieu, mais par la plus douce des satisfactions, celle que l'on éprouve quand on a fait quelque bien. On se rapproche ainsi, aussi près qu'on le peut, de la Divinité, qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants, et jouit d'un bonheur parfait.

Je finis par ce précepte ces pages qui, en me retraçant ma vie agitée et cependant sur le tout, Dieu merci, bien plus heureuse que malheureuse, m'ont fait passer quelques instants agréables. Je les laisse à mes enfants, qui pourront, sinon y trouver un grand intérêt, y puiser quelques instructions, et je les accompagne de ma bénédiction pour eux tous et les leurs.

---

*Adjonction à la note 2 de la page 100*

Grâce à M. Emile Küpfer, nous sommes maintenant en mesure de préciser que le domaine du Grassay acquis par Monod était situé dans la commune de Morges, au sud de Marcellin, en bordure de la Morges.

---

---

## † F.-Raoul Campiche

F.-Raoul Campiche est mort à Nyon le 25 juin 1953, dans sa septante-quatrième année. Né à Sainte-Croix le 16 septembre 1879, fils de parents horlogers, il avait commencé sa vie par une carrière commerciale. Mais, sous l'influence de Fréd.-Th. Dubois, sauf erreur, il avait senti s'éveiller en lui le goût de l'histoire et des archives, et il se voua aux recherches généalogiques. Ses nombreuses publications parurent dans divers journaux et revues.

Il convient avant tout de signaler le travail très important et très utile qu'il a accompli en mettant en ordre et en classant de nombreuses archives communales, surtout dans la région de La Côte, et en sauvant ainsi de la destruction de nombreux et précieux documents ; il est juste que les amateurs d'histoire lui conservent un souvenir reconnaissant.

L. J.

- VAN DER STRAETEN, Edmond. 108.  
 Varennes. 125, 127.  
 Vaud. 1, 2, 4-7, 11, 16, 21, 27, 39, 71, 84, 92, 94, 99, 102, 103, 105, 107, 111, 114, 153, 162, 167, 179, 181, 182, 189, 201-204, 206-208, 210-213, 220, 234, 236, 237, 239.  
 VAUDOIS. 1, 2, 4, 5, 39, 45, 54, 77, 122, 152, 202, 214, 215, 220, 238.  
 VAUDOIS du Piémont. 208.  
 VAUDREUIL, Joseph-François de Paule, comte de. 126, 133.  
 VAUTIER, Armand. 104.  
 Vauxhall, le, théâtre à Paris. 67.  
 Venise. 33, 125.  
 Venoge, rivière. 94.  
 VÉRAC, marquis de. 127.  
 Vera-Cruz. 217, 221.  
 VERDEIL, Auguste. 167.  
 Verdun. 123.  
 VERNES, Jacob. 66.  
 — Jeanne-Gertrude. 75.  
 — Pierre. 66, 70.  
 VERNINAC, Raymond. 171.  
 Versailles. 66, 71, 90, 127, 128, 131.  
 Versoix. 93.  
 VESTRIS, Mme. 69.  
 — Angelo-Marie-Gaspard. 69.  
 Vevey. 10, 82, 95, 100, 140, 150, 203, 204, 206, 208, 211, 212, 231, 235.  
 VEVEYSANS. 204.  
 Veytaux. 230.  
 VIALLAT. 58.  
 Vicence. 126.  
 Vidy. 210, 231.  
 Vienne. 126.  
 VIGNOLLES, Charles-Emmanuel de. 50, 58.  
 — Charles-Louis-Auguste de. 50, 58.  
 — Louise de. 51.  
 Villars-Lussery. 20.  
 Villars-Sainte-Croix. 100.  
 Villeneuve. 205, 211.  
 Villette. 191.  
 Villmergen. 26.  
 VINET, Alexandre. 239.  
 VIONNET, Catherine-Françoise. 37.  
 VIRCHAUD. 214.  
 VIRET. 225.  
 VIRGILE. 31, 83.  
 VIRIEUX. 228.  
 Vivarais. 55.  
 VOLTAIRE. 16, 107-111, 213.  
 VUARENS, baronne de. 236.  
 Vuarrens. 231.  
 VUILLEUMIER, André. 102, 103.  
 — Henri. 11, 111, 114, 118, 119, 207.  
 — Samson. 151.  
 VUIPPENS, famille de. 202.  
 Vullierens. 10, 11.  
 Vully, le. 104.  
 WADE, Nathaniel. 207.  
 WARNER, Lee. 209.  
 WARNERY. 42.  
 — Olivier. 12.  
 WATTEVILLE, de. 28, 84.  
 — Nicolas-Rodolphe de. 83, 178.  
 — Rodolphe-Sigismond. 83.  
 WEISS, Conrad-Achille. 160.  
 WERDT, M. de. 24, 25.  
 Wesel. 203.  
 WICKHAM. 147.  
 WILD, Anne-Marguerite. 210.  
 WILFORD, Francis. 204.  
 Windsor. 136.  
 Winterthour. 106.  
 WOLF, Anna-Elisabeth. 31.  
 — Anna-Margareta. 21, 29.  
 Woolthorp. 78.  
 Worms. 126.  
 Wurtemberg. 109, 111.  
 WURTEMBERG, Charles-Albert duc de. 110.  
 — Charles-Eugène duc de. 110.  
 — prince Louis-Eugène de. 109-112, 118-121.  
 WÜST, P. 151.  
 WYZEWA. 105, 112.  
 Yverdon. 29, 122, 123, 128, 129, 133, 150, 186, 202, 210, 227, 230, 231, 236.  
 YVERDONNOIS. 122, 127, 129-133, 137, 138.  
 Yvonand. 236.  
 Zofingue. 31.  
 Zurich. 5, 21, 31, 106, 108, 109, 112, 173, 193, 203.  
 ZURICHOIS. 29, 121.  
 ZWICKY von GAUEN, J.-P. 185.

## ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 154. M. Jean Larguier des Bancelles nous écrit qu'il possède une « *Notice historique des descentes qui ont été faites dans les isles britanniques, depuis Guillaume-le-conquérant jusqu'à l'an VI de la République française ; avec une carte enluminée, gravée par P. Tardieu.* - A Paris, de l'imprimerie de Crapelet, an VI. » Cet exemplaire, offert par Paganel au « Citoyen Bergier, député du pays de Vaux », est celui même que mentionne Monod, plutôt que l'ouvrage que nous avons indiqué dans notre note 3. Monglond ignore l'existence du livre que nous signale M. Larguier des Bancelles, que nous remercions vivement de sa communication.

P. 155. M. J.-P. Chuard nous signale aimablement que le billet de Bonaparte aux députés vaudois à Paris en 1798 est publié dans le *Bulletin Officiel* du 10 mars 1798, à la page 213.